CONSEIL DÉPARTEMENTAL





Les crises sociales et économiques que nous traversons depuis plusieurs années ont des conséquences sur l'emploi de trop nombreux Haut-Garonnais·es. Les situations de précarité professionnelle qui en découlent nous conduisent à mener des politiques ciblées et ambitieuses auprès des publics concernés.

Dans le cadre du Programme départemental de l'insertion et de l'emploi (PDIE), le Conseil départemental de la Haute-Garonne fédère les actions menées en faveur de l'insertion, afin de réduire ces fractures sociales et territoriales.

Cela se traduit par l'accompagnement des bénéficiaires sur l'ensemble de leur parcours de vie, l'identification de leurs besoins de recherche d'un emploi ou d'un logement. Mais aussi l'aménagement de leur habitat pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

Ce dispositif a été élaboré dans le cadre du dialogue citoyen et en concertation avec nos différents partenaires. Il répond à la volonté du Département de défendre des valeurs communes de solidarité, d'égalité et de contribuer à bâtir une société généreuse pour l'ensemble des Haut-Garonnais·es.

Sébastien VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

SOMMAIRE

PRÉ	SENTATION DU PDIE 2023-2026p. 7	à 20
	Le cadre réglementaire	8
	Le cadre partenarial	8
	Le cadre conventionnel	8
	Pourquoi élaborer un Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi ?	16
	Des politiques de l'insertion et de l'emploi en forte évolution	16
,	Vers un document unique, véritable feuille de route de l'insertion et de l'emploi en Haute-Garonne	17
	L'insertion au coeur des politiques sociales du département	17
	La politique du logement	17
	La politique du handicap	17
	La Protection de l'Enfance	18
	La politique de la Jeunesse	18
	Les actions en direction des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville	18
	La démarche d'élaboration du PDIE	19
	Le bilan du précédent cadre conventionnel	19
	Un an de concertation partenariale et de dialogue citoyen	20
LEC	CONTEXTE EN HAUTE-GARONNE	à 26
	Portrait socio-économique du territoire de la Haute-Garonne	. 22
	La Haute-Garonne, territoire jeune et attractif, qui présente des disparités territoriales	22
	Emploi, entreprises et formation	23
	Les publics en insertion en Haute-Garonne	25
	Les bénéficiaires du RSA	25
	Les autres publics en insertion	26
LES	PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PDIE 2023-2026	à 30
	Le pari de l'emploi pour tous : défi de tous les partenaires	. 28
	Un parcours juste et respectueux du temps des personnes pour ancrer dans la durée l'insertion sociale et professionnelle	. 28
	La personne au cœur de son parcours	. 29
	Le développement de la participation et du dialogue citoyen	. 29
	Changer de paradigme avec un accompagnement centré sur les capacités plutôt que sur les freins	. 30
	La co-responsabilité des entreprises, des personnes et des accompagnateurs	. 30
	La laïcité et les valeurs de la république	. 30
	L'égalité entre femmes et hommes	. 30

AX	(E1:L'ACCES AUX DROITS	p. 31 à 36
1.1	Faciliter l'accès aux droits pour tous les publics en insertion	32
1.2	Garantir l'accès au droit RSA	34
	La simplification et l'accompagnement à la demande de droit	34
	L'orientation rapide vers un référent de parcours adapté au besoin du bénéficiaire	35
	Le renforcement du suivi du parcours, en cas de non-adhésion de la personne	36
AX	KE 2 : POUR DES PARCOURȘ INDIVIVUALISÉS	
ET	COORDONNÉS PAR UN RÉFÉRENT UNIQUE	p. 37 à 46
2.1	Mutualiser les offres de service pour permettre des parcours sans rupture	39
2.2	Développer des offres d'accompagnement adaptées	40
2.3	S'appuyer sur le maillage associatif pour lever les freins à l'insertion	42
	L'accès à la santé et aux soins	42
	La mobilité	43
	La maîtrise de la langue	43
	Les modes de garde	43
	La lutte contre la fracture numérique	44
	La lutte contre l'isolement social	45
2.4	Améliorer la lisibilité de l'offre locale d'insertion	46
АХ	(E3 - LE PARI DE L'EMPLOI POUR TOUS	p. 47 à 53
3.1	Faciliter l'accès à la formation, tremplin vers l'emploi	48
3.2	Accompagner vers et dans l'emploi tous les publics en insertion	49
	Mettre en relation les publics en insertion avec les employeurs du territoire	49
	Développer les outils de médiation dans l'emploi	50
	Poursuivre le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), aux emplois aidés et aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)	51
	Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics	52
	Accompagner la création d'activité	52
ΛY	. 3	
AA	E4-GOUVERNANCE ET ANIMATION TERRITORIALE DU PDIE	
		p. 55 à 57
	E4-GOUVERNANCE ET ANIMATION TERRITORIALE DU PDIE	p. 55 à 57
	Les modalités de gouvernance du PDIE	p. 55 à 57
4.1	Les modalités de gouvernance du PDIE À l'échelle départementale	p. 55 à 57
4.1 4.2	Les modalités de gouvernance du PDIE À l'échelle départementale Dans les territoires	p. 55 à 57



■ Le cadre réglementaire

Le Département est l'acteur central de la mise en œuvre de la politique d'insertion. La Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion réaffirme la compétence des Départements en matière d'insertion. En tant que collectivité cheffe de file des politiques sociales et de solidarité, rôle conforté en 2015 par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Département est chargé de :

- Définir, à travers le Programme Départemental d'Insertion (PDI), la politique d'accompagnement social et professionnel des publics en insertion, notamment les bénéficiaires du RSA.
- Piloter le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), qui fixe les modalités de coordination des signataires afin de garantir la pleine mise en œuvre du Programme départemental d'insertion.

Enfin, le Département, organisme intermédiaire, gère une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) pour conforter les actions d'insertion et de lutte contre la précarité et l'isolement, déployées sur le territoire.

Le Code de l'Action sociale et des familles (CASF) dispose ainsi que :

"Le conseil départemental délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion.
Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes."
[art. L263-1 du CASF]

"Pour la mise en œuvre du programme départemental d'insertion, le département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion. [...] Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active."

[art. L263-2 du CASF]

■ Le cadre partenarial

Ce Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) formalise l'engagement de chacun des signataires à mettre en œuvre, seul ou aux côtés de ses partenaires, une ou plusieurs actions pour atteindre les ambitions partagées en matière d'insertion et d'emploi pour les publics haut-garonnais.

12 partenaires s'engagent ainsi aux côtés du Conseil départemental de la Haute-Garonne :



■ Le cadre conventionnel

Le PDIE de la Haute-Garonne s'exerce dans le cadre du partenariat entre le Département et les différents signataires. Il s'appuie notamment sur plusieurs conventions cadres entre le Département de la Haute-Garonne, chef de file de l'insertion, et ses différents partenaires :

- Une convention relative à la gestion du RSA avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne
- Une convention relative à la gestion du RSA avec la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud
- Une convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des allocataires du RSA, signée avec l'État, Pôle Emploi, la Caf, la MSA, et l'Union Départementale des CCAS
- Une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, 2022 et 2023 avec l'État
- Un protocole de coopération avec l'Union Départementale des CCAS
- Une convention de coordination avec Toulouse Métropole
- Une convention de coopération avec Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ou convention «accompagnement global Pôle Emploi»
- Une Convention Territoriale Globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Un protocole d'accord PLIE, signé avec Toulouse Métropole, le SICOVAL, l'État, Pôle Emploi, Cap Emploi, la Mission locale Toulouse, Toulouse Métropole Emploi
- Une convention de subvention globale relative au Fonds Social Européen au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'inclusion en métropole
- Un contrat de ville, avec Toulouse Métropole
- Un contrat de ville, avec le Muretain Agglo
- Un contrat de ville, avec la Communauté de Commune Cœur et Coteaux du Comminges





Chef de file des politiques sociales et d'insertion, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne est un acteur majeur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi et publics précaires. À ce titre, le Conseil Départemental a pour missions :

- Le financement de l'allocation RSA (Revenu de Solidarité Active)
- L'orientation de chaque bénéficiaire du RSA soumis aux droits et devoirs, en fonction de son besoin, vers un référent professionnel adapté à sa situation et chargé de l'accompagner vers l'insertion sociale, l'emploi et la formation
- La structuration du réseau des acteurs de l'insertion pour aider à la levée des freins rencontrés par les personnes en recherche d'emploi
- Le développement d'offres d'accompagnement vers l'insertion et l'emploi adaptées aux besoins spécifiques de certains publics cibles
- L'accompagnement vers l'insertion sociale et socio professionnelle des publics fragiles ou non enregistrés «demandeurs d'emplois» auprès de Pôle Emploi
- L'accès aux droits et l'accompagnement social de tous publics en situation de précarité ou de vulnérabilité

Au Conseil départemental de la Haute-Garonne, nous avons la certitude que personne n'est a priori inemployable, et partageons la conviction d'un véritable continuum entre insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle. Cela signifie que toute action en faveur de l'accès aux droits et du lien social constitue déjà l'étape d'un parcours d'insertion, que nous voulons complet, juste et respectueux du temps des personnes.

Arnaud SIMION

Vice-président Action sociale de proximité, Maisons des solidarités, Insertion

- > 38 000 ménages accompagnés chaque année en Maisons des Solidarités.
- > 37 000 bénéficiaires du RSA soumis droits et devoirs.
- > 48% bénéficiaires RSA en parcours départemental social ou socio professionnel.
- > Plus de 7000 demandes de RSA par an.
- > 92% de bénéficiaires du RSA orientés en 2022.



Liberté Égalité Fraternité

L'État agit, aux côtés du Département et de ses partenaires, pour le développement d'une politique de cohésion sociale, de solidarité, d'insertion et d'emploi. La Direction Départementale Emploi, Travail, Solidarités de Haute-Garonne, via son Service Insertion par l'Emploi (SIE) met en œuvre les politiques publiques de l'État en direction des publics les plus éloignés de l'emploi : jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires de la protection internationale notamment réfugiés, travailleurs en situation de handicap, publics issus des quartiers de la politique de la ville... Elle anime et pilote les opérateurs de l'emploi et les partenaires, structures et associations qui interviennent sur le champ de l'insertion professionnelle. Elle pilote plusieurs dispositifs en matière d'insertion professionnelle dont :

- le Pacte Ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE)
- les contrats aidés
- les contrats d'apprentissage
- le co-pilotage avec le Département, du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Le PDIE du Conseil départemental de Haute-Garonne s'articulera avec le Pacte des solidarités qui prendra en 2024 le relais de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP). Ce Pacte des solidarités approfondira les travaux engagés au titre de la SNPLP pour garantir la cohérence d'ensemble de la démarche autour de l'impulsion donnée par l'État et rassembler les acteurs des solidarités dans une démarche partenariale et de coopération Ce pacte comprendra quatre thématiques : la prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine, l'amplification de la politique d'accès au travail pour tous, la lutte contre la grande exclusion et l'organisation solidaire de la transition écologique. La réforme du service public de l'Emploi par la mise en place du réseau France Travail sera au cœur du PDIE comme du Pacte des Solidarités. Le Conseil départemental sera associé dès 2024 à la gouvernance de ce nouveau réseau, dans le prolongement des travaux déjà engagés avec le déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, copilotés par l'État et le Conseil départemental. **

> Bertrand LE ROY, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

19 091 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en 2022. 78 % des contrats d'apprentissage concernent un public âgé de 18 à 26 ans.



En tant que service public de l'emploi, Pôle Emploi est en charge d'une part d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi, et d'autre part de guider les entreprises dans leurs recrutements. Pôle emploi est référent unique RSA d'une partie des bénéficiaires du RSA en orientation professionnelle. Les conseillers de Pôle emploi assurent en outre conjointement avec les travailleurs sociaux du Département un accompagnement global (AGPE) pour répondre aux besoins d'une partie des demandeurs d'emploi confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles.

En tant qu'opérateur national de l'emploi, Pôle Emploi est en charge de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, de leur accompagnement vers l'emploi. Il est également en charge de l'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements. À ce titre il mobilise son réseau de 16 agences et de 900 conseillers via une offre de service personnalisée et adaptée aux territoires. Elle se décline graduellement en plusieurs modalités ou niveaux de service à partir d'un diagnostic partagé avec le demandeur ou l'entreprise. Dans ce cadre, Pôle Emploi promeut toutes les solutions permettant de réduire les tensions de recrutement rencontrées par les entreprises tout en accélérant le retour à l'emploi des publics les plus fragiles. Cette offre de service s'inscrit en articulation et complémentarité avec tous les acteurs du service public de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation. Ainsi Pôle Emploi amène sa contribution au PDIE, en particulier en s'appuyant sur l'expertise des conseillers Accompagnement Global (18 conseillers ont accompagné dans ce cadre 1586 demandeurs d'emploi en 2022), sur l'implication des managers dans les agences et la mobilisation des Equipes Entreprises au plus près des recruteurs. Sa prochaine transformation en opérateur France Travail s'inscrira en continuité de la collaboration installée de longue date avec le Conseil départemental.

> Annick SENAT, Directrice Territoriale de Pôle Emploi

En 2022, 41% de bénéficiaires du RSA accompagnés par Pôle Emploi ont bénéficié de l'AGPE.



Chef de file des politiques d'orientation et de formation professionnelle, la Région est un acteur essentiel à la politique départementale d'insertion. Le soutien de la Région aux politiques territoriales d'insertion est une disposition rappelée par le CASF (art.L263-2), qui «prévoit, en particulier, au titre de la formation professionnelle, le concours de la Région aux politiques territoriales d'insertion». La loi NOTRe a confirmé le chef de file des Régions en la matière. Elle a également renforcé les compétences des Régions en matière de développement économique. La Région Occitanie se trouve ainsi associée au PDIE dans le cadre de sa politique de formation professionnelle, de soutien aux entreprises, aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et de ses actions en matière de mobilités.

"Les valeurs de solidarité et de justice sociale sont au cœur du pacte républicain. C'est l'action publique de proximité qui peut agir pour accompagner et soutenir les personnes les plus fragiles.

Face aux incertitudes sociales et économiques, au pouvoir de vivre qui se réduit, la Région, chef de file du développement économique et de la formation professionnelle, entend renforcer le caractère indissociable de ces questions avec les politiques d'insertion en signant le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) de la Haute-Garonne, œuvrant pour que chacune et chacun, d'où qu'il vienne, ait sa place dans la société.

L'accompagnement par la Région s'inscrit dans le cadre d'une politique qui garantit le développement équilibré de nos territoires, assure une meilleure coordination des politiques publiques locales pour apporter des solutions très concrètes et adaptées aux situations de nos concitoyens. Dans un monde en perpétuelle mutation, il ne faut laisser personne sur le bord du chemin. "

Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le Plan Régional de Formation 2019-2022 a permis, en Haute-Garonne, la réalisation de 14 444 programmes pré-qualifiants et 25 085 programmes qualifiants. La part des bénéficiaires du RSA entrés en formation s'élève à 15% tous programmes confondus.





La Mission Locale a pour objet d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement personnalisé et global pour leur permettre d'accéder à l'autonomie et à l'emploi. Elle agit prioritairement pour les jeunes sortis de formation initiale ou en risque de décrochage, grâce à ses actions de repérage des jeunes NEETS, d'accueil, d'information et d'accompagnement renforcé.

"La Mission Locale en tant que 1er réseau territorialisé et partenarial pour l'insertion des jeunes joue un rôle essentiel : accompagner tous les jeunes sortis du système de formation initiale, qui le souhaitent ou qui en expriment le besoin, dans leurs parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale (santé, logement, mobilité, etc.). Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises. C'est donc tout naturellement que la Mission Locale de Toulouse s'engage aux côtés du Conseil Départemental et de ses partenaires afin de proposer des réponses sur mesure, concertées et mutualisées pour accompagner l'avenir de la jeunesse.

Isabelle FERRER, Présidente déléguée Mission Locale Toulouse

"Dans le contexte actuel, qui a engendré une dégradation des conditions de vie des jeunes, la Mission Locale Haute Garonne joue plus que jamais un rôle majeur. En 2022, les Missions Locales ont fêté leurs 40 ans à cette occasion, nous souhaitons rappeler à tous les jeunes de notre territoire qu'avec nos partenaires, nous sommes à leurs côtés pour les soutenir dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité."

Sabine GEIL-GOMEZ, Présidente de la Mission Locale Haute-Garonne

Avec 7 sites et 8 permanences, la Mission Locale de Toulouse a accompagné 9955 jeunes en 2022.

Au travers de son siège, de ses 7 antennes et de ses 60 permanences, la Mission Locale Haute Garonne a accompagné 10 750 jeunes en 2022.



L'Union Départementale des CCAS 31 (UDCCAS) représente les CCAS et CIAS adhérents à l'UNCCAS lors des réunions partenariales et y apporte son expertise. Ensuite elle diffuse les informations à son réseau de CCAS/CIAS. Les CCAS/CIAS accompagnent les usagers dans le domaine de l'insertion en fonction de leurs besoins, et sont des acteurs clés de l'accueil et de l'accès aux droits sur les territoires. Issu d'une volonté de dialogue partenarial renforcé entre trois institutions, un protocole de coopération qui vise à définir les modalités de collaboration entre le Département, la MPDH et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) de la Haute-Garonne a été signé en janvier 2023. Ce partenariat a pour objectif de renforcer la complémentarité des offres de service à destination des habitants de la Haute-Garonne, pour mieux répondre aux besoins sociaux repérés sur les territoires.

"En tant que Présidente de l'association, je pense que le cadre partenarial du PDIE est un vrai atout pour faire progresser l'insertion sociale et/ou professionnelle. Ce réseau d'acteurs et d'action est essentiel pour tous nos adhérents."

> Sylvie GERMA, Présidente de l'UDCCAS 31

L'UDCCAS 31 représente 120 CCAS/CIAS adhérents sur le Haute Garonne.





Le dispositif du PLIE, cofinancé à 50% par du Fonds Social Européen, vise l'accès ou le retour à l'emploi durable des publics qui en sont éloignés, en proposant un accompagnement renforcé «sur mesure» permettant la levée des freins périphériques et la montée en compétence des publics et un accompagnement des entreprises pour les aider dans leurs recrutements et pour intégrer et maintenir durablement en emploi les participants du PLIE accompagnés par leurs référents.

"Face aux difficultés rencontrées par les publics les plus éloignés de l'emploi, comme par les recruteurs en manque de candidats, le PLIE de Toulouse Métropole en partenariat avec le Sicoval multiplie et adapte ses actions depuis plus de 20 ans.

Le PLIE propose un accompagnement individuel renforcé aux demandeurs d'emploi de longue durée, avec un taux de retour à l'emploi durable satisfaisant au regard des difficultés dont témoignent la plupart de ses bénéficiaires. Aujourd'hui, une quarantaine d'intervenants PLIE maillent le territoire pour accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises (avec plus de 70 lieux de permanences sur les 73 communes éligibles au dispositif). Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à signer la charte « Engagés ensemble pour soutenir l'emploi local », lancée en 2021.

Pour 2023-2026, nous poursuivrons notre engagement aux côtés de l'ensemble des acteurs œuvrant au quotidien pour l'emploi local, partenaires du service public de l'emploi et entreprises du territoire. "

> Isabelle FERRER, Adjointe au Maire chargée de l'Emploi, Conseillère métropolitaine

2634 personnes ont été accompagnées par le PLIE en 2022, avec 54% de retour en emploi.



La loi du 1er décembre 2008 qui généralise le RSA et réforme les politiques d'insertion confie aux Caisses d'Allocations Familiales la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes de RSA pour les ressortissants du régime général. Les CAF assurent par ailleurs le calcul et le paiement du RSA pour les personnes affiliées au régime général. La CAF de Haute-Garonne assure l'ensemble de ces missions dans le cadre d'une convention de gestion du RSA signée avec le Département de Haute-Garonne. La CAF contribue aussi, à travers l'offre de service de la branche famille, à favoriser l'insertion sociale et l'accès aux droits des publics en insertion. Il y a neuf antennes CAF réparties sur le département pour l'accueil du public. Cette offre est complétée par des permanences et le développement de points d'accès numérique implantés sur tous les bassins de vie.

"Être partie prenante des politiques d'insertion en Haute-Garonne est un enjeu fort pour la caisse d'Allocations familiales. La dynamique collective instaurée dans son animation et le réseau ainsi constitué sont un exemple de gouvernance territoriale.

La Caf, dans ses missions de versement des prestations mais aussi au travers de ses actions pro-actives en matière d'accès aux droits apporte sa contribution dans cette stratégie partenariale d'insertion. La labellisation et le soutien de 57 crèches à vocation d'insertion professionnelle (crèches AVIP) par la Caf en est un exemple en permettant ainsi à ces équipements de faciliter l'accès à l'emploi et la formation des parents en accueillant leurs jeunes enfants. "

Jean-Charles PITEAU, Directeur

17 750 demandes de RSA reçues par la CAF en 2022.



La Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole, salariée et non salariée, ainsi que de leurs ayants droit et des retraités. La MSA assure la gestion et le paiement du RSA ainsi qu'un accompagnement social pour les bénéficiaires du RSA du régime agricole, dans les conditions fixées par la convention d'orientation signée avec le Département. Plus globalement, la MSA exerce des missions de soutien aux ressortissants agricoles en difficulté via notamment l'accompagnement social global proposé par une équipe de travailleurs sociaux.

"La politique d'insertion et d'emploi est par essence une politique partenariale. Travailler sur l'insertion des publics rencontrant des difficultés nécessite de prendre en compte plusieurs leviers (accès aux droits, compétence partagée des institutions et des différents services sociaux) et de considérer les multiples obstacles ou difficultés qui peuvent entraver l'insertion et l'emploi (problèmes de mobilité, de santé, d'accès au logement, fracture numérique, ...). Le PDIE permet cette synergie entre tous les acteurs à laquelle la MSA est très attachée et souhaite apporter sa contribution."

Sébastien BISMUTH-KIMPE, Directeur Général de la MSA Midi-Pyrénées Sud

En 2022, 528 bénéficiaires du RSA sont accompagnés par la MSA (310 salariés et 210 exploitants).



Le territoire de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL se situe entre métropole toulousaine et Lauragais rural, et compte 36 communes. Le Sicoval conduit une politique en matière d'emploi, de formation et d'insertion qui repose sur différents outils et dispositifs :

- Coordination et animation de l'Espace Emploi Formation (EEF), plateforme partenariale regroupant 5 structures et 40 professionnels de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Service de proximité, ouvert à tous les publics en recherche d'information, de conseil pour la construction de leur avenir professionnel et proposant aux employeurs du territoire un accompagnement aux recrutements. Labellisé, par le Conseil Régional Occitanie, SPRO (Service Public Régional d'Orientation), ce lieu développe une dynamique partenariale forte avec l'ensemble des acteurs du territoire et propose des ateliers, informations collectives et rencontres thématiques, organisés par l'ensemble des partenaires, ou coproduits avec des partenaires extérieurs. Un comité technique composé des structures présentes au sein de l'EEF, ainsi que de la DDETS, de la Région Occitanie, du Pôle Emploi et du Conseil Départemental se réunit minimum 2 fois par an afin de définir et valider le plan d'action de l'année.
- Mise en œuvre du dispositif d'insertion professionnelle (Actipro) en tant que prestataire du Conseil Départemental 31 et cosignataire du PLIE depuis 1996.

Au-delà du plan d'action propre à la politique emploi, formation, insertion d'autres politiques publiques de cohésion sociale (habitat, ESS, veille sociale, inclusion numérique) contribuent à répondre aux besoins des publics en insertion. De plus, pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, le Sicoval insère dans ses marchés publics de travaux ou de services des « clauses d'insertion professionnelles ». Le SICOVAL est également activement Impliqué dans le SPIE, ainsi que dans le dispositif AVIP avec 4 crèches sur notre territoire proposant des places aux parents en démarches d'insertion professionnelle.

"Les défis actuels pour nos territoires à l'image de ceux de notre pays sont nombreux et multidimensionnels. Ainsi, le projet de territoire du Sicoval œuvre pour faciliter les transitions tant démographique, sociétale, économique que numérique avec notamment comme objectif de maintenir une cohésion sociale forte, une solidarité entre tous et un bien vivre ensemble. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'engagement du Sicoval en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion. L'Espace Emploi Formation créé en 2018 et les dynamiques d'animation partenariales qui y sont associées permet un ancrage territorial fort au plus près des besoins des communes, de la population et des acteurs économiques. L'inscription de la communauté d'agglomération du Sicoval dans le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi vient consolider l'engagement du Sicoval en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi qui se traduit notamment depuis plusieurs années à travers son implication dans les dispositifs du PLIE Toulouse Métropole et d'Actipro aux côtés du Conseil Départemental 31. D'autres axes développés au sein des politiques actions et cohésion sociale apportent des réponses complémentaires à la politique insertion : actions égalités femmes-homme, sur les stéréotypes et préjugés, crèches AVIP, ... "

> Aurélien EVANNO, Élu Sicoval. Membre du Bureau en charge de l'Emploi, et de la Formation



Bien que la compétence «emploi» ne soit pas directement rattachée aux compétences du Muretain Agglo, en accord avec les communes du territoire, une délégation de cette compétence est actée. Le Muretain Agglo porte une réelle volonté de développer l'attractivité de son territoire, dont l'emploi local est un levier fort. C'est pourquoi le Muretain Agglo souhaite apporter sa contribution au PDIE 2023-2026. Le Muretain Agglo, anime et pilote un réseau de partenaire et de lieux ressources en proximité du domicile des usagers pour informer et accompagner concernant toutes les démarches d'orientation, d'insertion, d'accès à la formation, d'accompagnement social et de recherche d'emploi. Le Muretain Agglo organise régulièrement des actions pour lever les freins à l'emploi telles que :

- accès au numérique grâce aux PASS NUMÉRIQUES
 Chéquiers APTIC
- sessions de recrutement et de job dating avec les entreprises locales
- participation active des référents au réseau du SPIE Le Muretain Agglo compte deux sites d'accueil (Portet et Muret) et 4 services emplois communaux : Portet, Muret, Fonsorbes et St Lys.

Le Muretain Agglo souhaite poursuivre sa contribution au PDIE 2023-2026. Cet engagement du Muretain Agglo pour le PDIE permet de réaffirmer que l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés est une préoccupation partagée par les communes réunies au sein du Muretain Agglo qui agit en faveur du soutien à la création ou la pérennisation de l'emploi sur le territoire ou de prévention, l'accompagnement social et éducatif renforcé des publics issus de la communauté des gens du voyage sur les aires d'accueil ou encore les actions de prévention des situations d'exclusion sociale et professionnelle. Le Muretain Agglo c'est un maillage territorial avec un réseau de partenaires et de lieux ressource en proximité du lieu d'habitation des usagers pour être informé et accompagné concernant toutes les démarches d'orientation, d'insertion, d'accès à la formation, d'accompagnement social et de recherche d'emploi. "

> André MANDEMENT, Président du Muretain Agglo

Plus de 9300 personnes sont accompagnées dans leurs démarches professionnelles dont 4800 en recherche d'emploi.

Pourquoi élaborer un Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi?

À travers le renouvellement de son Programme Départemental d'Insertion (PDI) et de son Pacte Territorial d'Insertion (PTI), le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'ensemble des partenaires du territoire souhaitent partager une stratégie cohérente et lisible des politiques de l'insertion et l'emploi.

Des politiques de l'insertion et de l'emploi en forte évolution

Depuis quelques années, plusieurs impulsions nationales transforment en profondeur la conduite des politiques d'insertion et d'emploi à l'échelle départementale :

- La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le futur Pacte des Solidarités: la Stratégie nationale, présentée en septembre 2018, et traduite au niveau local par une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), signée entre l'État et le Département de la Haute-Garonne, a permis de mettre en œuvre des actions pour améliorer l'insertion des allocataires du RSA, avec des modalités d'orientation et d'accompagnement renforcées par la Garantie d'activité départementale. En 2024, un nouveau cadre conventionnel Etat-Département devrait voir le jour : les Pactes Locaux des Solidarités, dont l'insertion socio-professionnelle pour tous devrait être un des axes prioritaires.
- Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE): au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le SPIE porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Sa méthode vise à renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.
- Le projet France Travail, qui découle des travaux conduits dans les territoires expérimentateurs du SPIE: Le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy, a présenté, le 19 avril 2023, le rapport de préfiguration du futur projet France Travail. À l'issue d'une large concertation, le rapport formule dix «principes clés» devant guider la réforme ainsi que 99 propositions de mesures visant à améliorer l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage.

ZOOM...

Le Service Public de l'Insertion et l'Emploi (SPIE) en Haute-Garonne 2022-2023

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

Le SPIE en Haute-Garonne c'est :

- Plus de 30 partenaires de l'insertion, de l'emploi et du monde de l'entreprise
- Un réseau départemental de 150 référents et référentes SPIE réunis en 7 Comités Locaux
- Une banque d'actions développées par une équipe de 4 animateurs et animatrices SPIE, avec l'appui de tous les partenaires du projet

Les publics cibles :

- Allocataires du RSA
- Femmes sans emploi avec enfants en bas âge
- Personnes sans emploi de plus de 50 ans
- Jeunes
- Demandeurs d'emplois de longue durée

Les objectifs du SPIE :

- Simplifier les démarches
- Mieux coordonner les acteurs
- Proposer des parcours à visée d'emploi tout en levant les difficultés rencontrées.
- Garantir un parcours suivi et « sans couture »

Des méthodes d'intervention innovantes :

- « Le parcours sans couture ni rupture »
- Des outils numériques partagés par les professionnels
- « L'autoroute vers l'emploi »
- Une participation active des personnes



Vers un document unique, véritable feuille de route de l'insertion et de l'emploi en Haute-Garonne

Pour la période 2023-2026, le Département de la Haute-Garonne et ses partenaires ont fait le choix d'élaborer un document unique, réunissant le Programme départemental et le Pacte territorial d'insertion dans un souci de simplification. Le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) regroupe ainsi les actions d'insertion sociales et professionnelles adaptées aux besoins des Haut-garonnais et portées par les différents acteurs du territoire. Ce document n'est pas exhaustif.

Si le PDIE 2023-2026 s'inscrit dans la continuité des programmes précédents, il se veut également porteur d'une nouvelle dynamique tournée vers le rapprochement de l'insertion et de l'emploi, conforme à l'impulsion nationale résultant de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018. En effet, les difficultés économiques et sociales aggravées par la crise sanitaire et les confinements consécutifs ont fragilisé les personnes les plus éloignées de l'emploi, et des secteurs économiques qui étaient déjà en tension. Isolement social et repli sur soi, valorisation et évolution du rapport au travail, difficultés de recrutement, sont autant d'éléments de contexte à prendre en compte dans les années à venir. Véritable feuille de route opérationnelle, ce PDIE n'en sera pas moins évolutif pour tenir compte de la réalité du territoire haut-garonnais, de l'évolution du besoin social et des entreprises et du contexte institutionnel et législatif. De plus, il s'inscrit en cohérence avec les autres politiques sociales départementales.

L'insertion au cœur des politiques sociales du département

L'accompagnement d'une personne vers l'insertion et l'emploi ne peut se penser indépendamment des politiques sociales et de solidarité, notamment pour les publics les plus précaires.

La politique du logement

On compte plus de 50 000 demandes de logement social actives en Haute-Garonne et l'absence de solution stabilisée de logement ou d'hébergement constitue un réel frein à l'insertion pour de nombreux publics. L'ensemble des dispositifs d'hébergement et d'aide à l'accès et au maintien dans le logement (à l'image du Fonds de Solidarité pour le Logement) sont mobilisés à l'appui des parcours. L'articulation des politiques d'insertion et d'emploi avec les projets de Logement d'Abord et de Service Public de la Rue au Logement ont vocation à monter en charge.

La politique du handicap

L'apparition, l'aggravation d'un handicap ou l'évolution des conditions de travail d'un salarié en situation de handicap nécessitent des réponses adaptées. Elles visent à permettre de maintenir dans l'emploi la personne concernée et à l'employeur de préserver toutes les compétences dont il a besoin pour son activité. Un accompagnement au maintien dans l'emploi est nécessaire afin d'intervenir le plus en amont possible et prévenir une rupture qui entrainerait la perte d'emploi du salarié.

• La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): À partir du projet de vie de la personne, l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue la situation de handicap et les besoins de compensation à mettre en œuvre sur la dimension professionnelle, telle que la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

En 2022, près de 30% des demandes déposées à la MDPH sont liées à l'emploi, dont 16 % pour la RQTH et 14% pour l'AAH.

- CAP EMPLOI conseille les entreprises du secteur privé et les établissements du secteur public dans les démarches de recrutement, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en les soutenant dans la mise en œuvre des aides et adaptations des postes de travail, et en recherchant des solutions adaptées de maintien en emploi.
- L'AGEFIPH aide les entreprises à maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et faire évoluer leurs compétences. Elle met à leur disposition des accompagnements par des spécialistes et/ou des aides financières (adaptation des postes, formation des salariés...).
- L'État consacre plus de 12,7 M € au titre de l'aide au poste des 20 entreprises adaptées de la Haute-Garonne en 2022. En 2022, la Haute-Garonne a expérimenté les nouveaux dispositifs créés au plan national : mise en place de C.D.D tremplin (7 entreprises sur les 20 de la Haute-Garonne ont actuellement l'agrément, dont VIDEAL 31 qui l'a obtenu en 2022), création de la 1^{re} entreprise adaptée spécialisée sur le recrutement en intérim (D.S.I TT), création de la 1^{re} entreprise adaptée pénitentiaire (fin 2021 - ENVOI HANDS avec le centre de détention de Muret). Au titre du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), l'État a soutenu 5 projets en 2022, pour un montant total de 59 500 €, visant notamment à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes handicapés. Café & Co, 1er café et tiers lieu inclusif a ouvert fin 2022, tenu par - et destiné à - des personnes handicapées.

La Protection de l'Enfance

Les obstacles se cumulent brutalement à 18 ans pour les jeunes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance : isolement, fragilité psychique, formation, santé, accès au logement, etc. La sortie du dispositif constitue de fait une étape particulièrement délicate pour ces jeunes. Bien souvent ces derniers ne disposent pas de ressources familiales et environnementales suffisantes pour l'accès à l'autonomie.

La politique de la Jeunesse







Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Département est compétent pour attribuer des aides aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans (16-17 ans par dérogation) destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle dans le cadre du FAJ. Sur le périmètre métropolitain, cette compétence a été transférée à la Métropole de Toulouse en 2017.

L'objectif du FAJ est de les soutenir dans leur cheminement vers l'autonomie et l'émancipation, en prévenant les risques d'isolement, de rupture sociale et de marginalisation et en favorisant leur bien-être et la promotion de leur santé.

Il peut notamment apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents dans différents domaines comme l'aide à subsistance ou à la vêture, mais aussi favoriser l'accès à la formation, aux droits, à la santé, à la mobilité (sous certaines conditions). Les services du FAJ et les missions locales collaborent étroitement. En effet, les conseillers missions locales sont les premiers prescripteurs de cette aide pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle, qui en sont les premiers bénéficiaires. Le FAJ est désormais ouvert aux étudiants.

Au total, en 2022, plus de 2 700 aides financières ont été attribuées à des jeunes dans le cadre du FAJ par le Département et la Métropole.





ZOOM...

Les Missions Locales expérimentent des démarches innovantes pour toucher les jeunes les plus éloignés du droit commun

REMOJEUNES est déployé sur tout le département hors Toulouse depuis septembre 2021 autour d'un consortium constitué de la Chambre de Métiers et de l'artisanat du 31, la Ville de Colomiers, la Ville de St-Jean, le Sicoval et Face Grand Toulouse et soutenu par le Conseil Départemental.

REMOJEUNES permet de repérer les jeunes dits invisibles grâce à des actions d'aller-vers et de rencontre avec les jeunes, et de l'animation de cellule territoriale entre partenaires.

Depuis septembre 2021 : 881 jeunes repérés, dont 612 jeunes remobilisés et 486 jeunes engagés dans un accompagnement avec la Mission Locale, 10 cellules locales animées sur le département.

AJEP (Aller vers les Jeunes Précaires): Initié début 2022 par les deux Missions Locales dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, le projet AJEP s'est mis en place sur le territoire de la Haute-Garonne. Partant du constat que les jeunes les plus précaires, accèdent difficilement au droit commun, notamment ceux vivant en bidonvilles, en aires d'accueil, dans des hôtels sociaux, en squats ou bidonville, l'ambition de la démarche est d'intensifier la logique d'aller vers ces publics afin de leur proposer un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de droit commun.

En 2022, 44 jeunes repérés et accompagnés en Haute-Garonne.

Les actions en direction des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville

La Haute-Garonne compte 19 quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, représentant 5.1% de la population haut-garonnaise. Le taux de chômage et le taux de chômage chez les jeunes y sont plus élevés que la moyenne départementale.

Conformément à la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, les compétences de droit commun des signataires – et actions du PDIE - sont mobilisées en priorité sur ces territoires, permettant notamment de concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires.

Le Conseil départemental a signé en juillet 2015 les contrats de villes de Toulouse Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) et de la Communauté de Commune du Saint Gaudinois (CCSG) qui ont été établis pour la période 2015-2020, et prolongés jusqu'en fin 2023.

La démarche d'élaboration du PDIE

Le bilan du précédent cadre conventionnel

Les axes stratégiques des documents échus sont pour l'essentiel toujours pertinents :

Le Programme Départemental d'Insertion 2016-2021

Axe 1 : Renforcer la participation de l'usager à la politique d'insertion du Département

Axe 2 : Coordonner le partenariat institutionnel pour une action publique plus efficace

Axe 3 : Maintenir l'objectif de retour à l'emploi

Axe 4 : S'appuyer sur le maillage associatif dans le champ de la vie sociale et de la citoyenneté pour consolider les parcours d'insertion

Axe 5 : Animer et coordonner les partenariats à l'échelle des territoires

Le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021

Axe 1 : Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle cohérents et dynamiques, adaptés aux publics, et à l'évolution du marché de l'emploi

Axe 2 : Consolider l'accès à l'emploi et à la formation

Axe 3 : L'accès aux droits et à l'inclusion numérique, essentiels dans les parcours

Axe 4 : Démocratie participative et promotion des valeurs de la République, égalités des chances, diversité, égalité femmes-hommes

Axe 5 : Inscrire les enjeux du PTI en Haute-Garonne dans une dynamique territoriale

Les travaux de renouvellement ont débuté en janvier 2022 par une évaluation à 360 degrés (signataires du Pacte, associations partenaires du programme départemental, publics concernés) de la période échue. Un questionnaire a été soumis à l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels.

Les attentes des signataires du Pacte quant au nouveau PDIE :

- Favoriser une meilleure articulation entre les partenaires et leurs dispositifs afin d'accompagner au mieux les usagers
- Impulser une dynamique d'insertion adaptée à chaque territoire afin d'adapter au mieux le service public en fonction des besoins
- Mettre en place une feuille de route commune, complémentaire et cohérente autour d'actions innovantes.

Résultats du questionnaire transmis aux associations partenaires du Programme départemental :

Les besoins non couverts sur les territoires



Actions à développer

- Démultiplier une offre insertion départementale et locale
- Des ateliers numériques pour pallier les difficultés du fait de la dématérialisation des démarches
- Des actions innovantes pour faciliter la garde d'enfants des parents isolés
- Des actions autour de la Santé la Mobilité l'Acquisition du Français/Numérique/Confiance en soi
- Faire participer les publics aux décisions
- Développer un partenariat fort avec les entreprises dans les territoires
- Travailler autour des discriminations à l'embauche
- Mieux communiquer sur les dispositifs existants sur le territoire de façon régulière et large.



Un an de concertation partenariale et de dialogue citoyen

L'élaboration du futur cadre stratégique des politiques de l'insertion et de l'emploi pour la Haute-Garonne a été largement concertée avec l'ensemble des parties prenantes : partenaires institutionnels, partenaires associatifs et publics concernés.

À l'appui du dialogue citoyen, le Conseil départemental a fait appel au cabinet Vox OperatiO – Médiation Environnement¹ selon une méthodologie prédéfinie avec l'ensemble des signataires du Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021.

Ainsi, cette concertation a permis de :

- prendre en compte des besoins exprimés par les personnes concernées et les associations de l'insertion et de l'emploi pour adapter les actions et l'offre de service
- co-construire des orientations stratégiques et des actions adaptées aux besoins avec les signataires du PTI,
- définir 8 principes transversaux communs pour guider l'action des partenaires du PDIE.

DÉC. 2021 JANV. 2022	Questionnaire aux signataires du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021 Questionnaire aux associations partenaires du Programme Départemental d'Insertion 2016-2021
27 JANV. 2022	Comité de pilotage des signataires du PTI – coconstruction de la méthode pour le renouvellement du cadre conventionnel
31 MARS 2022	Lancement de la mission du cabinet Vox OperatiO – Médiation Environnement
de JUILL. à SEPT. 2022	13 entretiens bilatéraux avec 12 partenaires du PTI (l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole, le Muretain Agglo, le Sicoval, la CAF, la MSA, le Pôle Emploi, l'UDDCAS et la Mission Locale Toulouse et Haute-Garonne)
OCT. / NOV. 2022	6 ateliers de concertation des usagers des différents signataires du PTI. Une cinquantaine de personnes ont pu être rencontrées dans ce cadre
05 OCT. 2022	Comité de pilotage des signataires du PTI – présentation de l'avancement des travaux par le cabinet Vox Operation – Médiation Environnement
22 NOV. 2022	Journée de concertation avec les associations partenaires du PDI
14 DÉC. 2022	Journée départementale « Agir avec les allocataires du RSA » - ateliers mixtes (professionnels du département, allocataires du RSA, responsables de structure, partenaires associatifs)
29 MARS 2023	Comité de pilotage des signataires du PTI – présentation des résultats de la concertation et échanges sur les orientations stratégiques du futur PDIE
10 MAI 2023	2º journée de concertation avec les associations partenaires du PDI

¹ MÉDIATION ET ENVIRONNEMENT (mandataire du groupement conjoint avec la société VOX OPERATIO – SARL SCOP) - Agences spécialisées en ingénierie et stratégie de concertation

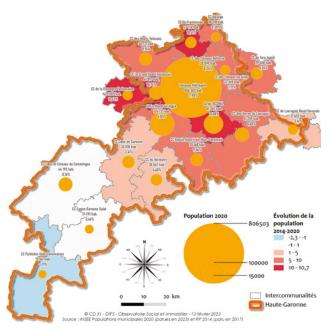


Portrait socio-économique du territoire de la Haute-Garonne

La Haute-Garonne, territoire jeune et attractif, qui présente des disparités territoriales

Une démographie dynamique centrée sur le périmètre métropolitain

Au 1er janvier 2023, le département de Haute-Garonne compte 1 415 757 habitants. Il est le 2e département de France métropolitaine le plus dynamique en termes de croissance démographique. Entre 2014 et 2020 l'évolution de sa population est de +6,25%, derrière la Gironde. Les nouveaux arrivants sont principalement des actifs, cela se traduit par une augmentation rapide de la population en âge de travailler et impacte directement le marché du travail. Cependant, la répartition de la population n'est pas homogène sur le territoire. En effet, la métropole toulousaine (37 communes) compte à elle seule 800 000 habitants, soit 57% de la population départementale. À l'inverse, le sud du département connait une baisse de sa population.



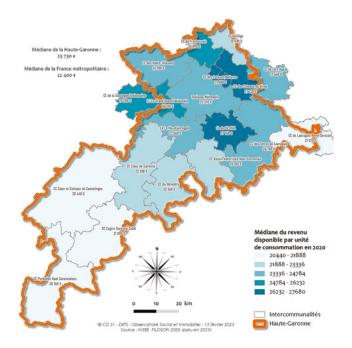
La Haute-Garonne est un département dont la population est relativement jeune, avec une part 15-29 ans plus importante que la répartition nationale (21% contre 17% pour la France métropolitaine). Les personnes âgées comptent en proportion plus importante dans les zones rurales du département.

Un niveau de vie relativement important

Le département dispose donc d'un revenu médian important en comparaison des moyennes nationale et régionale. Ainsi, en 2019², la moitié des ménages haut-garonnais dispose d'un revenu annuel supérieur à 23 730 € soit bien au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine (22 400€). La Haute-Garonne se classe au 8e rang des départements au sein desquels le revenu médian est le plus élevé et au 3e rang des départements de province.

La part des ménages imposés est de 61,4% en Haute-Garonne contre 57.6% en France métropolitaine. Le nord du département dispose d'un revenu médian supérieur à celui de la France métropolitaine (22 400 €). En revanche, les intercommunalités les plus rurales comptent des niveaux de revenu plus faibles aux alentours des 20 000 € par unité de consommation : Communautés de communes Cagire Garonne Salat, Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges et Lauragais Revel Sorezois.

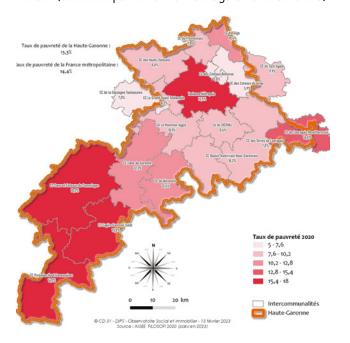
Les intercommunalités ayant le niveau de revenu le plus élevé (entre 24 200 et 26 000€) sont toutes adjacentes à la métropole toulousaine.



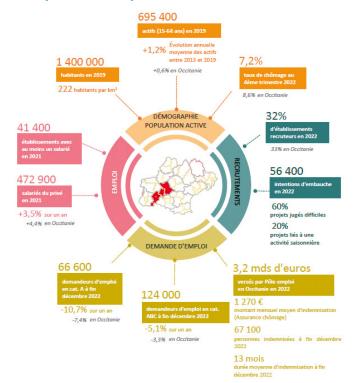
23

Un taux de pauvreté inférieur au niveau national mais avec des inégalités territoriales importantes

Le taux de pauvreté du département est de 13,3%, bien inférieur à celui de la région [16.8%], ainsi qu'à celui de la France métropolitaine (14.4%). La Ville de Toulouse présente un taux de pauvreté important (20%) qui n'est pas représentatif du reste du département mais qui influe grandement sur celui-ci. On remarque des zones de pauvreté et de précarité économique et sociale qui ne touchent pas seulement les quartiers urbains mais atteignent également certains territoires ruraux (sud du département et Lauragais Revel Sorézois).



Emploi, entreprises et formation

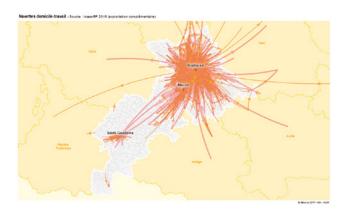


Source : Observatoire régional de Pôle Emploi – diagnostic avril 2023

La population active du département est majoritairement diplômée de l'enseignement supérieur (40%) et principalement composée de cadres et professions intermédiaires (+ de 50% de la population active).

L'attractivité économique de la Haute-Garonne repose notamment sur l'industrie aéronautique et spatiale (Airbus, Astrium...) mais également sur les pôles de santé que constituent le campus de l'Oncopôle de Toulouse et les hôpitaux (CHU), et enfin sur les pôles de recherche rassemblés autour des universités et des technopôles.

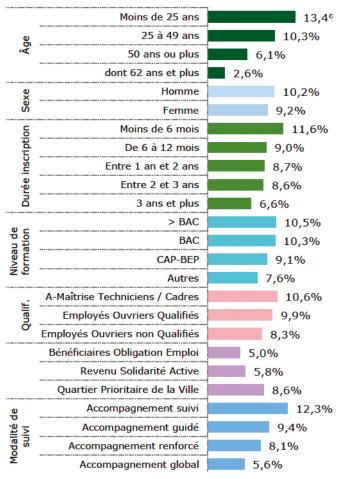
Cependant, l'emploi est inégalement réparti sur le territoire, avec une forte polarisation sur la métropole toulousaine. En 2019, 73,5 % des emplois étaient concentrés au sein de Toulouse Métropole. 161 282 actifs toulousains occupent un emploi à Toulouse; 54 247 actifs toulousains ont un emploi à l'extérieur de Toulouse et 134 127 actifs vivant à l'extérieur de Toulouse ont un emploi à Toulouse. Cette situation conduit à d'importants déplacements pendulaires, et une mobilité pour le travail orientée vers la métropole.



Avec 7.2% de la population active au chômage au 4° trimestre 2022, le département de la Haute-Garonne affiche un taux inférieur à celui de la Région Occitanie (8.6%) et légèrement au-dessus de la France Métropolitaine (7%), en recul de 0.4% entre 2021 et 2022.

Malgré un marché du travail dynamique et des secteurs économiques en tension de recrutement, certains publics ont plus de difficultés à retrouver un emploi.

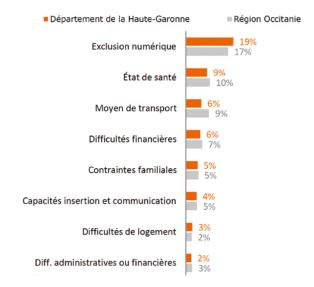
Taux de reprise d'emploi mensuel selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi



Source : Observatoire régional Pôle Emploi – diagnostic avril 2023

33% des demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi rencontrent au moins une difficulté qui entrave leur retour à l'emploi. Le principal frein évoqué est l'exclusion numérique. La santé et la mobilité géographique sont également des freins importants. Sur le territoire, en décembre 2022, 20% des demandeurs d'emploi n'avaient pas le permis de conduire, et 35% pas de véhicules. 31% d'entre eux indiquent vouloir trouver un emploi à moins de 30 minutes de leur domicile.

Part des demandeurs d'emploi à la fin décembre 2022 ayant eu au moins un frein périphérique au sein des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC



25

Les publics en insertion en Haute-Garonne

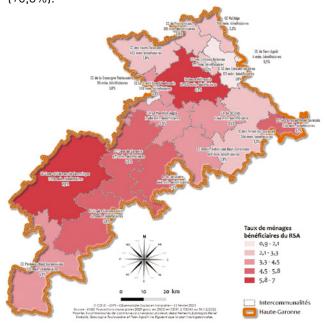
Les bénéficiaires du RSA en Haute-Garonne

En Haute-Garonne au 31 décembre 2022, on comptait 37 671 ménages percevant le RSA soit 5,37% des ménages.

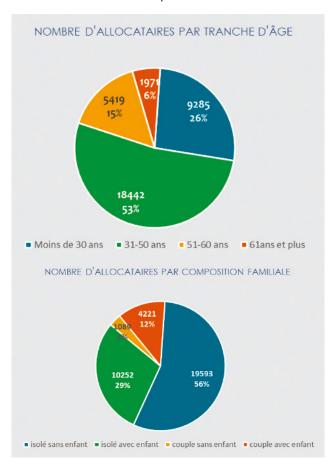
Les intercommunalités au sein desquelles on recense la plus grande part de bénéficiaires du RSA parmi les habitants sont les intercommunalités suivantes :

- Du fait d'une rareté de l'emploi dans les zones périurbaines ou rurales: Cœur et Coteaux du Comminges avec 7% des ménages bénéficiaires du RSA, Lauragais Revel Sorèzois (5,7%), Volvestre (5,4%) et Cagire Garonne Salat (5%).
- Du fait d'une concentration de poches de pauvreté à Toulouse Métropole (6,3%)

Entre 2021 et 2022, les plus fortes augmentations du nombre de ménages allocataires du RSA sont observées au sein des intercommunalités des Coteaux de Bellevue (+12%), du Muretain (+8.4%), et de la Save au Touch (+6,8%).

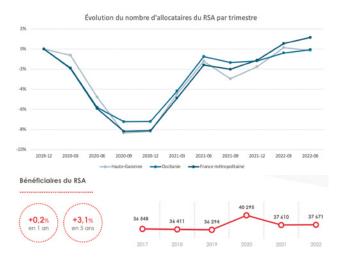


Si plus de la moitié des allocataires du RSA sont âgés de 31 à 50 ans, 26% ont moins de 30 ans. Les allocataires du RSA sont majoritairement des personnes vivant seules, avec plus de 80% de personnes seules et près de 30% de familles monoparentales.



Source: Tableau DRESS RSA 2022

Après une forte augmentation en 2020 dans les suites de la crise sanitaire de la COVID, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué en 2021 et s'est stabilisé en 2022, sans toutefois revenir au niveau d'avant crise.



Source : Tableau DRESS RSA 2022

Plus de 70% des bénéficiaires du RSA sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans, et 44% depuis plus de 5 ans.



Source: tableau DRESS RSA 2022

Les politiques d'insertion ne concernent pas seulement les bénéficiaires du RSA, mais plus largement tous publics en recherche d'emploi.

Les autres publics en insertion

Femmes sans emploi avec enfants en bas âge

En Haute-Garonne, en 2019, les familles monoparentales représentaient 17% de la population (24% au niveau national) dont 81% de femmes.

30% des allocataires du RSA sont des personnes isolées avec enfants.

Personnes sans emploi de plus de 50 ans

En décembre 2022, les personnes de plus de 50 ans représentaient 24% des demandeurs d'emploi et 21% des allocataires du RSA.

Jeunes dont allocataires du RSA de moins de 29 ans, jeunes sortants d'ASE ou en contrat jeune majeur, jeunes parents etc.

La Haute-Garonne recense 191 951 jeunes âgés de 15 à 24 ans dont 26 490 sont inactifs ou au chômage (ni actifs ayant un emploi, ni élèves, étudiants ou stagiaires) ³, soit 13,8% de cette tranche d'âge. Toulouse Métropole compte à elle seule 131 280 jeunes âgés de 15 à 24 ans, soit 68,4% de l'ensemble des jeunes haut-garonnais.

À Toulouse, près d'un tiers de la population des moins de 30 ans est touchée par la pauvreté avec 30% contre 25% pour le reste du département.

Les intercommunalités au sein desquelles on recense la plus grande part de jeunes inactifs ou au chômage sont Cœur et Coteaux du Comminges [23,4%], Lauragais Revel Sorezois(21%), Le Muretain Agglo [18,2%] et Cagire Garonne Salat et Cœur de Garonne (plus de 17,3%).

26% des allocataires du RSA ont moins de 30 ans.

19 936 jeunes sont demandeurs d'emploi de – de 26 ans (15% de l'ensemble des demandeurs d'emplois-données Pôle Emploi de juin 2021).

Source: https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/ - mars 2023

³ Selon le dernier recensement de population disponible (2019)



Issus de plusieurs années de travail partenarial entre acteurs de l'insertion et de l'emploi sur le territoire, et d'une longue tradition de participation des publics aux politiques et décisions qui les concernent, les principes transversaux ci-après détaillés ont vocation à guider l'action des partenaires du présent cadre stratégique.

Le pari de l'emploi pour tous : défi de tous les partenaires

La Haute-Garonne vit, comme le reste du territoire national, un véritable changement de paradigme à la faveur de la diminution du taux de chômage et à la lumière des difficultés de recrutement des entreprises du territoire.

Chômage partiel, restructurations, travail à distance, gestion des contraintes sanitaires, manque de débouchés, contrats aidés, offres d'emploi... La crise a eu de nombreux impacts sur le marché du travail, le comportement ou le ressenti des entreprises et des personnes en emploi ou en recherche d'emploi, l'organisation et les conditions de travail ainsi que les politiques publiques. Les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire de la COVID 19 tendent à démontrer une augmentation des phénomènes d'isolement et d'éloignement du marché du travail de certains publics déjà fortement précarisés.

Ces constats confirment la nécessité de trouver les nouveaux leviers pour garantir des moyens durables d'une sortie de la pauvreté tout en accompagnant mieux les entreprises du territoire. Le rapprochement des politiques publiques de l'insertion et de l'emploi est donc un enjeu essentiel et une opportunité pour les publics en précarité.

En agissant ensemble, les acteurs de l'accompagnement permettent ainsi une approche globale et croisée des problématiques sociales et des freins à l'insertion et l'emploi, sans attendre avec la personne accompagnée le règlement définitif des difficultés sociales pour ensuite envisager l'activité¹.

Il s'agit dès lors de penser un modèle d'emploi inclusif, et non excluant, des activités de niveau d'engagement variable en fonction de l'étape du parcours, de la capacité de la personne et de son projet.

Un parcours juste et respectueux du temps des personnes pour ancrer dans la durée l'insertion sociale et professionnelle

Aujourd'hui, la connaissance fine des publics accompagnés par les différents partenaires, corroborée par l'expertise d'usage de ces publics, révèle l'existence de freins parfois structurels et l'impact durable de la précarité sur les perspectives d'insertion et d'emploi.

Il y a donc nécessité de partir avant tout du projet de vie de la personne pour construire avec elle un parcours respectueux de ses capacités et du temps nécessaire à une insertion durable.

C'est pourquoi le continuum entre insertion sociale, socio professionnelle et professionnelle, ainsi que les étapes de reprise de confiance et d'estime de soi, ou encore la lutte contre les préjugés, seront particulièrement soulignés.

ZOOM...





Action SPIE Lutte contre les préjugés

Cette action vise à déconstruire les a priori et les préjugés entre les publics en insertion, les professionnels de l'entreprise et les professionnels de l'insertion. En 2023, ce sont 7 ateliers thématiques, associant toutes les parties prenantes, qui ont été organisés dans le cadre du SPIE.



Clément Mouc

^{1 «} Crise de la COVID et marché du travail » - Enquête UNEDIC 2020 – mars 2021. En observant les variations des demandeurs d'emploi en fin de mois durant le printemps 2020, on a pu constater que la crise s'est plutôt traduite par une forte difficulté des personnes déjà au chômage à trouver un emploi durable et sortir des listes de Pôle emploi plutôt qu'à un afflux de nouveaux entrants au chômage (limité, grâce au recours massif à l'activité partielle).

La personne au cœur de son parcours

Dans cette logique, les partenaires s'engagent par leurs offres de service propres ou communes, à proposer un accompagnement sur mesure qui place la personne au cœur de son parcours.

Il s'agira ainsi d'œuvrer ensemble pour :

- La participation systématique de la personne aux décisions qui la concernent
- Des parcours sur mesure adaptés au besoin réel et à la trajectoire de vie de la personne
- Des parcours coordonnés et sans couture entre différents intervenants par la mutualisation des offres de service et une articulation renforcée entre étapes et entre accompagnants



« Le CER de demain », l'ambition d'une meilleure prise en compte des besoins de la personne

En 2023, le département s'est engagé dans une refonte de son « Contrat d'Engagement Réciproque ». Ce nouveau document, élaboré en co-construction avec plusieurs représentants des professionnels du département et partenaires, a pour objectif de :

- mieux prendre en compte l'ensemble des besoins de l'allocataire RSA
- d'apporter une meilleure lisibilité du parcours du bénéficiaire, notamment en termes d'objectifs ciblés et d'actions proposées
- de présenter les droits et devoirs du bénéficiaire
- de prendre en compte les informations relatives au bénéficiaire en respectant la logique du « dites-le nous une fois ».

Le développement de la participation et du dialogue citoyen

Il s'agira également de permettre autant que possible la participation des publics concernés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions développées à leur attention en matière d'insertion et d'emploi. Les partenaires du PDIE continueront de mener des actions de participation des publics, telles que les Missions Locales qui animent des espaces de parole et de co-construction avec les jeunes qu'elles accompagnent, la journée départementale « Agir avec les allocataires du RSA » animée par le Département, le comité participatif du PLIE et les comités de liaison dans les Maisons des Chômeurs.



"Il y a une réelle plus-value à les associer [les bénéficiaires] ; on leur propose tout un tas de dispositifs mais sans s'assurer qu'ils sont intéressés. Il y a quelque chose qui manque dans les propositions qui leurs sont faites."

Chargé de mission emploi - Muretain Agglo





La journée annuelle : AGIR AVEC LES ALLOCATAIRES DU RSA

Depuis plus de 5 ans, le Conseil départemental associe étroitement les allocataires du RSA à la définition des politiques qui les concernent. Évènement phare de cette concertation, la Journée « Agir avec les allocataires du RSA » est un temps privilégié de rencontre entre professionnel·le·s, partenaires institutionnels et associatifs et habitant·e·s, pour travailler ensemble autour de notre politique d'insertion.

Pour l'édition 2022, près de 100 personnes ont participé à cette journée dont 20 bénéficiaires du RSA, des élus du Département, des partenaires associatifs et institutionnels de l'insertion, des responsables ettravailleurs sociaux de Maisons départementales des Solidarités.

Cette journée a permis aux participants d'échanger et de mieux se connaître par territoire (Toulousain, Sud Toulousain, Nord Toulousain, Lauragais et Comminges), de présenter et de tester des actions en cours de construction, telles que le format de «Contrat d'Engagement Réciproque - CER de demain», et de réfléchir ensemble à des pistes d'actions pour la suite, notamment dans le cadre de l'atelier participatif dédié au nouveau PDIE 2023-2026.



"Nous avons pu discuter avec des professionnels et échanger autour de thèmes comme la formation, la réinsertion professionnelle ainsi que les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du RSA. Certains ateliers avaient l'avantage de donner la parole aux bénéficiaires et de leur demander leur avis."

Vincent, bénéficiaire du RSA, participant à la journée du 14/12/2022

LES PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PDIE 2023-2026

0

Changer de paradigme avec un accompagnement centré sur les capacités plutôt que sur les freins

Au cœur de l'accompagnement proposé aux personnes, l'ensemble des partenaires s'accorde à reconnaitre l'intérêt d'une approche centrée sur les capacités plutôt que sur les freins. Sans négliger les difficultés réelles rencontrées par les publics, il s'agira pour les professionnels d'accompagner la personne dans le repérage des ressources dont elle dispose.

On parle de capacité, capacitation, habilitation, empowerment (pouvoir d'agir) pour guider cette approche du travail social qui consiste à développer chez le bénéficiaire des potentialités et compétences.

La co-responsabilité des entreprises, des personnes et des accompagnateurs

Le monde de l'entreprise est un véritable partenaire des politiques de l'insertion et de l'emploi. Aussi, au-delà de la stricte recherche de candidats sur les postes à pourvoir, il s'agira d'assurer un engagement réciproque de la personne, de son accompagnateur et de l'entreprise pour garantir un parcours d'insertion durable.

Pour ce faire, il s'agira de promouvoir une véritable médiation avec l'entreprise accueillante mais aussi des modes d'accompagnement jusque dans l'emploi dans l'objectif de sécuriser à la fois la personne et l'employeur.



ZOOM...

Région Occitanie – Pacte pour l'Embauche : vers un label employeurabilité

Le Pacte pour l'Embauche c'est 40 mesures avec 54 partenaires pour un engagement budgétaire régional de plus de 15 M d'euros en 2022. Parmi toutes les mesures, certaines sont destinées à lever les freins à l'embauche en accompagnant les entreprises d'Occitanie, notamment par le développement du parrainage d'entreprise ou encore en accompagnant les TPE/PME dans leur démarche de recrutement par la mise en valeur de leur marque employeur.

Au-delà de ces principes transversaux, l'ensemble des partenaires s'engage à promouvoir :

| La laïcité et les valeurs | de la république

Promouvoir la laïcité et les valeurs de la République, est un engagement fort et partagé des signataires à travers la déclinaison de leurs missions.

Les partenaires développent les moyens de communication et d'information, notamment au travers d'expositions, de rencontres, de débats, qui permettent d'échanger sur les questions de laïcité.

L'égalité entre femmes et hommes

Les partenaires s'engagent pour l'accès à tous les métiers, la lutte contre les stéréotypes de genre, le développement de modes de garde adaptés, en portant attention au respect de la parité dans l'accès aux offres de service qu'ils développent.



J31 Aurélien Fe



La facilitation de l'accès aux droits soulève plusieurs enjeux pour les partenaires. Elle pose le défi de la lisibilité des dispositifs et des informations délivrées aux usagers. Dans un univers institutionnel complexe et en cohérence avec le souhait de donner aux usagers des clés pour être acteurs à part entière de leurs parcours, cet impératif est plus que jamais d'actualité.

Le Département et ses partenaires réaffirment leur souhait de faire de l'accès aux droits et de la lutte contre le non-recours une priorité commune, en cohérence avec la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ils ont décidé pour cela de veiller à renforcer l'information à destination des usagers et à garantir un système d'orientation efficace, permettant à chacun d'être accompagné rapidement par le professionnel répondant le mieux à ses besoins. Un second enjeu réside dans la lutte contre le non-recours, qui est estimé à environ 35% pour le RSA.

d'après une étude de la DRESS du 13/12/2022

1.1 Faciliter l'accès aux droits pour tous les publics en insertion





L'accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)

Le PASIP (Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité) garantit à toute personne qui souhaite exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins, et un premier niveau d'information, un conseil ou une orientation fiable vers un interlocuteur ou un service. 23 Maisons Des Solidarités animent aujourd'hui ces réseaux de Premiers Accueils Sociaux Inconditionnels de Proximité sur leurs territoires depuis sa mise en œuvre en 2021 et l'on dénombre plus de 270 structures partenaires mobilisées.



MDS, MDP, et Haute-Garonne Solidarités : 3 services départementaux de proximité pour favoriser l'accès aux droits des Haut-Garonnais

*MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS): 30 maisons des solidarités (MDS) assurent la mise en œuvre des compétences sociales du département. Plus de 1 500 professionnels de l'action sociale et médico-sociale répondent aux besoins des usagers: personnes en situation de précarité, enfance, famille, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Au total, il existe 90 lieux d'accueil et les professionnels peuvent également effectuer des visites à domicile.

*MAISONS DE PROXIMITÉ (MDP): Dans les 22 Maisons départementales de proximité (MDP), les habitantes et les habitants trouvent non seulement toutes les informations relatives au service public départemental et à leurs droits en tant qu'usagers, mais aussi un accompagnement concret pour l'aide aux démarches administratives. Une aide numérique y est également proposée.

*PLATEFORME TELEPHONIQUE HAUTE-GARONNE SOLIDARITÉS: créée en 2021, la Plateforme Haute-Garonne Solidarités (05 34 33 47 47) accueille, écoute et oriente les personnes qui ne sont pas accompagnées par les Maisons départementales des solidarités. Elle favorise l'accès aux droits et apporte une réponse de premier niveau.



Les CCAS, acteurs clés de l'accès aux droits sur les territoires

Les CCAS sont des structures de proximité qui s'adressent à tous les habitants d'une commune, de la petite enfance aux personnes âgées, et ont pour mission de répondre aux besoins sociaux de la population, et notamment dans la lutte contre la précarité et l'exclusion. Ils mènent pour cela des actions générales de prévention et de développement social.

Au-delà de l'aide sociale légale et de la domiciliation, qui sont ses attributions obligatoires, les CCAS interviennent en coordination avec les autres partenaires, et notamment le Département, en complémentarité avec les Maisons des Solidarités.

Le Protocole d'accord entre le Département, la MDPH et l'Union Départementale des CCAS, renouvelé en 2022, pose le cadre de ce partenariat.



Les Espaces France Service (EFS)

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien.

Chaque espace France services donne accès aux neuf partenaires nationaux - ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste - soit par des permanences régulières, soit par visio-conférence.

C'est une réponse adaptée aux besoins de l'usager qui peut ainsi bénéficier de l'ensemble des services rassemblés en un seul endroit.

En Haute-Garonne, l'objectif de 22 espaces répartis sur l'ensemble du territoire départemental a été atteint en octobre 2022. Il permet à chaque citoyen du département d'être à moins de 30 minutes d'un espace France services.

ZOOM...



Expérimentation Territoire Zéro Non-Recours : lever les freins pour l'accès aux droits sociaux des agriculteurs et des personnes de plus de 50 ans

Dans le cadre de la loi 3DS et de la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté, le Département de la Haute-Garonne a proposé à ses partenaires institutionnels (CAF, MSA, CARSAT) et associatiifs (Maisons des Chomeurs) de lancer en 2022 une démarche expérimentale « Territoire Zéro non-recours aux droits » visant à lutter contre le non-recours aux droits sociaux.

Deux publics ont été ciblés: les personnes de plus de 50 ans, fortement exposées aux changements de statuts, et les agriculteurs.

À l'issue de 5 ateliers qui ont associés plus de 60 personnes, professionnels, bénévoles et personnes concernées, la méthode basée sur du design de service a permis d'aboutir à : un kit mobile d'accès aux droits, une cartographie collaborative des acteurs sociaux d'un territoire accessible en 20 minutes à véhicule motorisé, et un guide du parcours de l'usager. Depuis mars 2023, les outils sont testés auprès des publics.

La CAF de la Haute-Garonne expérimente des campagnes d'aller-vers pour lutter contre le non-recours

La CAF Haute-Garonne organise des campagnes mensuelles d'appels en direction des allocataires bénéficiaires du RSA, de la Prime d'activité et de l'AAH qui n'ont pas réalisé leur déclaration trimestrielle afin de les inciter à le faire, de repérer et le cas échéant de lever les freins à la complétude de ces démarches en ligne (explication sur l'utilisation du Caf.fr et sur l'appli mon compte, précision sur les montants pris en compte, rappel des devoirs, réassurance..) et ainsi éviter les ruptures de paiement du droit.

Des actions pour favoriser l'accès aux droits santé et aux soins

SUR L'ACCÈS AUX DROITS

La CPAM de Haute-Garonne œuvre pour l'accès aux droits santé des publics accompagnés en proposant plusieurs services dont peuvent se saisir l'ensemble des partenaires. Le déploiement d'un espace partenaire numérique est actuellement en cours et intègre les principales offres de service de la CPAM à destination des partenaires.

La LUP (Ligne Urgence Précarité-saisine mail): permet d'apporter une réponse directement au partenaire dans des situations d'assurés n'ayant pas de droits à l'Assurance Maladie et nécessitant des soins.

Les ateliers collectifs d'informations aux Assurés : permet à des structures partenaires de bénéficier d'un atelier collectif d'information sur les droits Assurance Maladie auprès des personnes qu'ils accompagnent. Ces ateliers sont également l'occasion de faire le point sur les situations individuelles des personnes rencontrées et d'orienter ces dernières vers le Centre d'Examen de Santé.

Les formations CPAM : elles portent sur la législation Assurance Maladie et sont à destination des professionnels du social.

SUR L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

La MisAS (Mission accompagnement santé): dispositif fonctionnant exclusivement sur saisine de professionnels de la CPAM, des partenaires et des détecteurs. Ceux-ci repèrent, identifient les assurés en difficulté d'accès aux droits et/ou aux soins, et/ou en renoncement de soins. La MisAS met en œuvre un accompagnement attentionné pour aider les assurés en manque d'autonomie dans leurs démarches, à résoudre leurs difficultés (bilan des droits, orientation dans le parcours de soins, accompagnement financier...).

L'Action Sanitaire et Sociale (ASS) : propose, sous conditions de ressources et de critères, des aides contribuant à faciliter l'accès aux soins et à réduire les inégalités de santé par le biais d'aides financières exceptionnelles.

Les Centres d'Examens de Santé sont des structures de prévention. Ils proposent de réaliser un examen de prévention en santé (EPS), totalement pris en charge par l'Assurance Maladie, s'adresse aux personnes de plus 16 ans qui sont assurées au régime général. L'EPS est un bilan de santé globale (prise de sang, analyse d'urines, examen dentaire, examen de la vue, mesure de l'audition, électrocardiogramme, mesure de la taille et du poids, mesure de la capacité respiratoire et une consultation avec un médecin) et permet l'orientation vers des actions de dépistages.

La PFIDASS (plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé) est un dispositif de la CPAM qui vise à lutter contre le renoncement aux soins dû en particulier à des raisons financières. La plateforme propose un accompagnement administratif global et accompagne les personnes jusqu'à la réalisation des soins.

La CPAM travaille étroitement en lien avec les Permanences d'Accès aux Soins de Santé des Hôpitaux de Toulouse (PASS): permettent aux personnes notamment migrantes qui n'ont pas encore de couverture santé car pas de droits ouverts, d'accéder à des soins de médecine générale, soins dentaires, ou encore des soins psychologiques. Le PASS intervient sur les territoires de Toulouse et Saint-Gaudens, auprès des adultes et des enfants à partir de 6 ans.

La CPAM a également des relations partenariales fortes pour l'accès aux droits et aux soins avec de nombreuses structures parmi lesquelles le Centre de Santé du CCAS de Toulouse, la Case de Santé, le CASO de Médecins du Monde (Centre d'Accès aux Soins et d'Orientation).



Faciliter l'insertion pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Objectif: renforcer et structurer les passerelles entre le champ de la protection de l'enfance et les acteurs des champs de l'insertion, du logement et du soin en faveur des jeunes majeurs.

Modalité d'action: Dans le cadre de son Schéma Départemental de Protection de l'Enfance 2021-2025, le Département s'engage à accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation, pour prévenir les « sorties sèches » de l'ASE. Le Département s'articule notamment avec les Missions Locales dans une logique de parcours pour accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie et en complémentarité avec l'entretien de préparation à l'autonomie, dès l'âge de 16 ans.

Public cible : jeunes sortant de parcours à l'ASE.

En 2022, 398 jeunes de 16 ans en mesure de placement et 1 043 jeunes majeurs suivis en contrat jeune majeur.

1.2Garantir l'accès au droit RSA

La loi de 2008 généralisant le RSA pose que le Département est le responsable du dispositif RSA, et confie aux CAF et aux MSA, via des conventions, la possibilité d'instruire les demandes, en complément des instructions faites par le service social départemental et certains CCAS. Les Caf et les MSA assurent par ailleurs le calcul et le paiement du RSA. Le Département s'assure d'une instruction harmonisée dans l'ensemble du territoire, d'une gestion rigoureuse et transparente du dispositif, et d'une offre d'insertion adaptée.

La garantie de l'accès au droit RSA recoupe plusieurs aspects :

La simplification et l'accompagnement à la demande de droit

La Caf, la MSA et le Département contribuent à simplifier les démarches des usagers, luttent contre le non-recours et veillent à la bonne application du droit, garant de l'égalité de traitement des bénéficiaires sur le territoire.







Aller vers les agriculteurs en difficulté

Objectif: venir en aide aux agriculteurs en rupture de droits ou de ressources.

Modalité d'action : le Conseil départemental et la MSA ont mis place un plan d'aide pour les agriculteurs afin d'apporter une réponse rapide lors des crises agricoles.

Le Président du Conseil départemental peut alors, prendre une décision d'opportunité pour permettre l'accès au RSA.

Public cible : agriculteurs en baisse significative de revenu ou de perte de ressources.

L'orientation rapide vers un référent de parcours adapté au besoin du bénéficiaire

En fonction de son besoin, le bénéficiaire du RSA sera orienté vers :

- Un parcours professionnel assuré par Pôle Emploi (53% des bénéficiaires en 2022),
- Un parcours socio professionnel assuré par les prestataires ACTIPRO du Conseil départemental (14% en 2022),
- Un parcours social assuré par les services sociaux du Département (31% en 2022),
- Des parcours spécifiques portés par des partenaires spécialisés (Missions locales pour les bénéficiaires du moins de 26 ans, CCAS de Toulouse pour les publics sans résidence stable etc.).

ZOOM...

ACTIPRO RSA : garantir un accompagnement personnalisé pour retrouver le chemin de l'emploi

Depuis 2018 la prestation « ACTIPRO RSA » assure le parcours socio professionnel des bénéficiaires du RSA orientés par le Département. Il s'agit d'un parcours d'accompagnement professionnel personnalisé de proximité, visant à permettre aux personnes d'améliorer leur connaissance de l'entreprise, d'acquérir des méthodes de recherche d'emploi et d'élaborer un projet professionnel.

Cette offre a évolué dès 2022 pour permettre :

- Une meilleure mobilisation des ressources territoriales à l'appui des parcours
- Un accompagnement jusque dans l'emploi
- La prise en compte des bénéficiaires ayant un projet d'activité indépendante avec la réalisation d'un diagnosticafin de s'assurer d'un accompagnement et d'une orientation vers les partenaires compétents ou de réorienter le projet vers l'emploi salarié si celui-ci s'avère non viable
- La prise en compte des bénéficiaires parents isolés avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans.

En 2022, 6 478 personnes ont été accompagnées par le dispositif Actipro RSA qui compte 49% de sorties positives.

Les partenaires du PDIE sont en première ligne sur la question de l'orientation. Le Département, la CAF, le Pôle Emploi, et la MSA s'entendent pour assurer une orientation et mise en accompagnement rapide qui passent notamment par l'optimisation des échanges de données informatiques.

Le Département travaille à la réduction des délais d'orientation, avec un objectif d'orientation dans le mois pour les allocataires. Afin de garantir la bonne orientation de la personne et sa future adhésion au parcours proposé, le contact humain et l'autopositionnement sont privilégiés.









Les Kiosques Insertion – une présentation de l'offre pour permettre à la personne de choisir le parcours qui lui convient

Organisés par le Conseil départemental avec Pôle Emploi et les acteurs de l'insertion dans les territoires, ces kiosques permettent aux allocataires non enregistrés dans un parcours de choisir eux-mêmes le parcours socio professionnel qui leur convient le mieux

En 2022, sur le département, 33 kiosques insertion ont été organisés.

"C'est par courrier que j'ai été invitée à participer à des kiosques d'insertion. Sur place, j'ai été dirigée vers les kiosques « formation » et « social », pôles les mieux adaptés à ma situation personnelle. Par étapes, une référente m'a aidée à identifier différentes actions à mener, et à les planifier. J'ai particulièrement apprécié la dimension humaine ainsi que les conseils personnalisés de l'accompagnement dont j'ai bénéficié, qui m'a permis de me sentir pleinement actrice de mon parcours d'insertion socio-professionnelle. Aujourd'hui, je suis engagée dans une formation d'écrivain public, qui est adaptée à mes possibilités, autant qu'à mes aspirations "

Valérie D., bénéficiaire du RSA, participante au kiosque de la MDS Aucamville en 2022

Le renforcement du suivi du parcours, en cas de non-adhésion de la personne

La loi pose le principe d'une logique de droits et devoirs associée au Revenu de Solidarité Active. En cas de non-adhésion de la personne au parcours proposé, il s'agit d'offrir un cadre de discussion qui permette d'identifier les difficultés, avant toute décision de suspension ou réduction du droit.

ACTION 3



Territorialiser les équipes pluridisciplinaires RSA

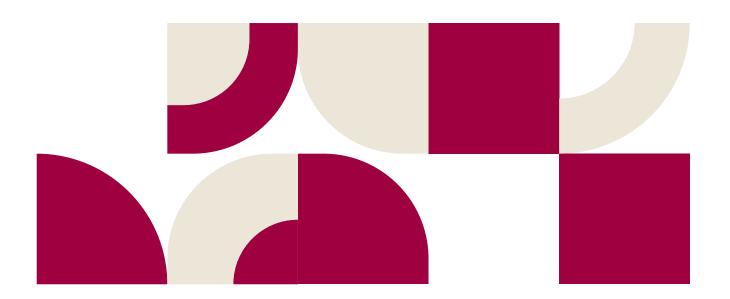
Objectif: Garantir le respect du contradictoire: approche globale de la personne recueillant ses besoins pour un parcours sans rupture et possibilité d'être entendue sur ses manquements en matière d'insertion, améliorer l'efficience en matière de réorientation, harmoniser les pratiques en matière de référence de parcours.

Descriptif: Dans le cadre PDIE 2023-2026, cette instance sera déployée à l'échelle des cinq Directions Territoriales des Solidarités. Elle s'appuiera sur une doctrine départementale du RSA harmonisée. L'équipe pluridisciplinaire RSA, qui réunit des allocataires du RSA et des professionnels de l'insertion, est chargée de donner un avis préalable aux décisions du Président du Conseil départemental lors de réorientations du parcours d'insertion de l'allocataire « soumis droits et devoirs » ou d'une sanction.

Public cible : les allocataires RSA soumis droits et devoirs.



alentine Chapuis





L'accompagnement se pense désormais dans une **logique de parcours**, articulés autour d'objectifs et d'étapes qui peuvent différer selon les obstacles, capacités, aspirations de la personne à un instant donné.

L'ensemble des partenaires souhaite conjuguer ses efforts pour **sécuriser ces parcours d'insertion**, afin de répondre à un triple enjeu :

- Un enjeu de continuité des parcours prévenant toute rupture dans la prise en charge comme dans l'accompagnement délivré.
- Un enjeu de **fluidité** dans le passage de relais (séquences d'évaluation du projet, d'accès à la formation, d'accompagnement professionnel, d'accès à l'emploi dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Économique etc.) afin de valoriser les acquis des précédentes étapes (transmission d'information entre les référents et en lien avec l'usager, formalisation des compétences acquises...).
- Un enjeu de réactivité dans la mobilisation des différentes offres de services et dans les réorientations opérées, en fonction du besoin réel de la personne.

Ainsi, différentes structures sont susceptibles d'être mobilisées au cours d'un même parcours, autour du **référent unique**. Ce dernier est chargé de coordonner les interventions des différents partenaires, dans le souci de la plus grande lisibilité possible pour la personne concernée. Véritable point de repère, sa mission consiste à co-construire et à individualiser la réponse avec l'usager, à l'adapter et à sécuriser l'amorce, les articulations et la reprise d'activité de la personne.



Sensibiliser les professionnels à la référence unique de parcours

Objectif : réduire les ruptures de parcours en améliorant les articulations entre les professionnels qui interviennent dans un parcours d'insertion.

Modalité d'action : 2 guides méthodologiques seront coproduits :

- Un guide relatif aux pratiques à valoriser dans le cadre de la référence unique de parcours, notamment pour les bénéficiaires du RSA
- Un guide relatif aux modalités de prise en charge de la personne par le partenaire en charge d'une étape, notamment les associations partenaires du PDIE.

Ils serviront de guides pratiques, garant d'une culture commune de l'accompagnement global, à l'échelle du département. Une formation dédiée à la référence unique de parcours sera également proposée aux référents SPIE.



delene Ressayre

2.1

Mutualiser les offres de service pour permettre des parcours sans rupture

Un travail en synergie entre les partenaires permet également une co-construction des parcours où chacun peut prendre sa place en fonction du besoin réel de la personne, en limitant les effets de concurrence entre dispositifs d'accompagnement.







Développer l'Accompagnement Global du Pôle Emploi (AGPE) et du Département

Une convention nationale lie Pôle Emploi et les Conseils départementaux pour le développement d'une nouvelle méthode d'accompagnement, dite AGPE. En Haute-Garonne, la convention triennale a été renouvelée en 2022 et vise le développement du dispositif.

Objectif: proposer un soutien individualisé et renforcé aux personnes volontaires, sur la base des offres de service cumulées de Pôle Emploi et du Département.

Modalité d'action: il s'agit d'un accompagnement global des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés professionnelles et pour lesquels il est nécessaire de mobiliser à la fois les compétences en accompagnement social du Département et les compétences en accompagnement professionnel de Pôle Emploi. L'accompagnement global constitue une plus-value auprès du public en recherche d'emploi car il apporte un temps d'écoute et des solutions articulées aux problématiques d'insertion professionnelle et aux freins sociaux des personnes les plus en difficulté (mobilité, accès aux modes de garde, logement, santé...).

Public cible : les demandeurs d'emplois avec des problématiques d'insertion professionnelle et sociale.

En 2022, 1 586 demandeurs d'emploi ont bénéficié du dispositif d'AGPE, avec un retour à l'emploi pour 38% des personnes, dont plus de 66% en CDI ou CDD de plus de 6 mois.







Ouvrir la possibilité d'un accompagnement des bénéficiaires du RSA par le PLIE lorsque l'offre est adaptée au besoin

Objectif : Expérimenter l'accès au dispositif PLIE de 300 allocataires RSA pour 2023, 2024 dans le cadre du SPIE.

Modalité d'action : Le dispositif du PLIE vise l'accès ou le retour à l'emploi durable des publics qui en sont éloignés sur le périmètre de Toulouse Métropole et du Sicoval.

Public cible: bénéficiaires du RSA.









Déléguer la référence de parcours aux Missions locales pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans

Objectif : proposer une offre de parcours adapté et intensif aux allocataires du RSA de moins de 25 ans.

Modalité d'action: en 2023, la Mission Locale devient référente de parcours RSA. Elle fait ainsi bénéficier le jeune de son offre de service parfaitement adaptée à cette tranche d'âge. Dans ce cadre, la Mission Locale s'engage à valider les parcours accompagnés dans le cadre du PACEA (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) en lieu et place du CER pour ne pas superposer les dispositifs, le PACEA constituant le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable aux besoins du jeune.

Les Missions Locales (référents de parcours) travaillent en articulation avec la Maison départementale des solidarités de rattachement du bénéficiaire.

Public cible: Allocataires du RSA de moins de 25 ans.



) CD31 Aurélien Ferreira

2.2Développer des offres d'accompagnement adaptées

Le profil des publics en insertion, et notamment des bénéficiaires du RSA, est hétérogène. Certaines catégories de public nécessitent la mise en place d'offres d'accompagnement spécifiques, à l'image notamment des cadres ou allocataires du RSA diplômés, des artistes plasticiens ou du spectacle vivant, des agriculteurs, des gens du voyage non-sédentarisés.

Pour les jeunes







Un parcours spécifique pour les bénéficiaires du RSA « jeunes diplômés »

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose un accompagnement vers l'emploi par l'UCRM et Praxis :

- De bénéficiaires du RSA jeunes diplômés à BAC+3 minimum et Praxis.
- De bénéficiaires du RSA, cadres expérimentés (pas forcément diplômés)

Le poste obtenu en sortie d'accompagnement est sauf exception - toujours en lien avec le diplôme détenu et centré majoritairement sur les métiers en tension tels que l'informatique, le numérique, etc.).

En 2022, 59 % des jeunes accompagnés par le dispositif jeunes diplômés ont obtenu un CDI.

" Je sortais d'une période d'errance sur le marché du travail de deux ans car diplômé quelques semaines après la déclaration de la pandémie de covid. Je suis passé par plusieurs administrations et organismes de formation, et là où le dispositif « RSA diplômé » s'est démarqué c'est que mon conseiller de l'UCRM a cherché à clarifier ma recherche mais surtout en prenant au sérieux mes buts et mes difficultés. Je m'y suis senti plus investi, plus écouté et j'ai eu l'impression que cela menait à quelque chose (ce qui fut le cas !). J'ai eu de la chance car le réseau de mon conseiller m'a permis de trouver un bon emploi, mais ne pas trouver de poste qui convienne durant un long chômage peut rapidement faire paniquer et démoraliser. Je pense que c'est cette écoute et ce soutien qui m'en a empêché. "

Arthur B, accompagné par le dispositif « RSA jeune diplômé ».

ZOOM...





Le CEJ, un accompagnement personnalisé et intensif pour l'insertion des jeunes

La Mission Locale déploie le Contrat d'Engagement jeune, nouveau dispositif mis en place par l'État pour accélérer l'entrée en emploi des jeunes. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), qui ne sont pas étudiants et ne suivent pas une formation.

C'est un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois (pouvant être prolongé à titre exceptionnel jusqu'à 18 mois) pour les jeunes en fonction de leur profil, avec l'objectif de les aider à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi.

En 2022, 2 502 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du CEJ par la Mission Locale Haute-Garonne et 2 718 par la Mission Locale de Toulouse.

Pour les artistes



ZOOM...





L'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant un projet dans les métiers culturels, artistiques et du spectacle vivant

Une offre spécifique adressée chaque année à plus de 200 bénéficiaires et pilotées par deux associations partenaires du Département (BBB et UCRM).

"J'ai connu ce dispositif via une amie Artiste Photographe qui avait fait la formation artiste. En arrivant sur Toulouse, je me suis naturellement inscrit à celui-ci. Puis j'ai été suivi par le BBB. Ce dispositif m'a permis de me structurer au niveau de mon activité : suivre administrativement tout ce qui se passait et d'en comprendre les changements, de mettre en place des budgets au sein de mon collectif, d'acquérir des stratégies de communication (orale et écrite), d'échanger autour de mon activité et d'avoir des conseils avisés précis... Aujourd'hui, cela me permet d'avoir des travaux d'Artiste-Photographe : expositions, résidences, commandes, ventes d'œuvres... Sans ce dispositif, je ne pense pas que j'y serais arrivée. Les connaissances et les compétences partagées par l'équipe du BBB sont porteuses de bon conseils et de confiances!

Je tiens à saluer le travail de l'équipe du BBB. "

Lilie, accompagnée par le dispositif « RSA artiste ».

Pour les publics sans résidence









L'accompagnement renforcé des allocataires du RSA sans résidence stable

En partenariat avec le Conseil départemental, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Toulouse est instructeur RSA et référent de parcours pour les publics domiciliés au CCAS. Il est ainsi garant de la dynamique de parcours des bénéficiaires du RSA, qui représentent 22% du public CCAS. Il facilite les démarches d'insertion et travaille en étroite articulation avec les institutions et partenaires du Programme Départemental d'Insertion.

En 2022, 809 bénéficiaires sans résidence stable ont été accompagnés par le CCAS.

Pour les gens du voyage







Développer une offre d'accompagnement renforcé pour les allocataires RSA issus de la communauté des Gens du Voyage

Objectif: L'insertion sociale et professionnelle des Gens du Voyage mobilise fortement le Conseil départemental de Haute Garonne qui a confié à des structures, dont l'expertise est reconnue, la mission de mener des actions pour lutter contre la précarité, l'exclusion sociale et l'accompagnement à l'insertion professionnelle de ces publics, notamment, en tant que référent des allocataires du RSA et en lien avec les Maisons des Solidarités du Conseil départemental et les partenaires du Programme Départemental de l'Insertion et de l'emploi. Le PDIE s'inscrit dans la logique et en complémentarité de celle mise en œuvre dans le cadre du volet social du Schéma des Gens du voyage qui traduit la mobilisation conjointe des partenaires institutionnels et associatifs pour favoriser l'émergence de pistes de réflexion et d'actions sur les parcours d'insertion. Pour le PDIE 2023-2026, le Département s'engage à continuer et consolider cette action.

Modalité d'action: Les actions mobilisées pour accompagner les gens du voyage sont étendues, le public étant majoritairement composé de famille. Ainsi, les structures référentes proposeront des actions visant le soutien à la scolarité des enfants, mais aussi l'insertion professionnelle des jeunes. Sur cette question, elles pourront s'appuyer sur le dispositif AJEP (accompagnement des jeunes en précarité) des Missions Locales de Haute Garonne et Toulouse visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus de la communauté des Gens du Voyage.

Public cible : les allocataires RSA issus de la communauté des gens du voyage.

En 2022, ce sont 467 allocataires du RSA qui ont été accompagnés dans le cadre d'un parcours individualisé inscrit dans leur Contrat d'engagement réciproque.

2 3

S'appuyer sur le maillage associatif pour lever les freins à l'insertion

Le Conseil départemental soutient chaque année plus de 150 actions portées par 140 associations différentes œuvrant pour l'insertion sociale et socio professionnelle des habitants de Haute-Garonne, et notamment des publics en situation de fragilité sociale ou économique.

Une cartographie de l'offre associative du PDIE est disponible ici : https://www.haute-garonne.fr/service/le-programme-departemental-dinsertion-pdi

Le PDIE fait une large place aux associations qui proposent des lieux d'accueil de proximité très diversifiés, sur un principe de libre participation permettant aux publics fragiles, en fonction de leurs attentes, de participer à des activités destinées à développer le lien social. Qu'il s'agisse de centres sociaux, d'associations d'habitants en milieu rural ou urbain, ces associations accueillent de nombreuses personnes en difficulté économique et/ou sociale. Ces associations atteignent au quotidien des publics parfois éloignés des services publics de droit commun, et peuvent accueillir sur orientation des personnes déjà en accompagnement. Elles assurent ainsi des étapes incontournables du parcours d'insertion et pour les structures de l'insertion par l'activité économique permettent le retour à l'emploi progressif pour des publics très éloignés de l'accès direct. Elles interviennent sur des thématiques variées, qui recoupent des besoins repérés dans les parcours. Ces différents freins ont été souvent mentionnés par les publics concertés.

L'accès à la santé et aux soins

La récente crise sanitaire a amplifié les inégalités sociales en santé. Les problématiques de santé demeurent l'un des freins les plus importants au retour à l'emploi parmi les allocataires de minima sociaux dont les bénéficiaires du RSA et les publics ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Ainsi, selon une étude de la DREES de janvier 2023, parmi les bénéficiaires du RSA sans emploi qui ne recherchent pas d'emploi mais souhaiteraient travailler, 40 % affirment que leurs problèmes de santé sont la raison principale pour laquelle ils ne tentent pas de trouver un travail (source rapport France Travail).

La levée des freins passe notamment par un renforcement des actions partenariales de coordination santé/social. L'enjeu de cette problématique est bien identifié par les partenaires du PDIE, qui s'engagent à mobiliser l'offre existante ou à développer de nouveaux dispositifs et partenariats pour offrir un accompagnement adapté.







Développer une offre adaptée pour lever les freins à l'insertion liés aux problématiques de santé

Objectif: renforcer la coordination entre accompagnement social et accompagnement médical.

Modalité d'action :

- réalisation d'évaluations médicales permettant une validation de parcours professionnels
- en cours de développement (appel à projets 2023 2024): prise en charge de problématiques psychiques et psycho-sociales. Parcours d'accompagnement renforcés, complémentaires au droit commun d'accompagnement social et de santé, pour des personnes très éloignées de l'insertion sociale et/ ou de l'emploi pour causes de problématiques majeures de santé psychiques ou somatiques.

Public cible : personnes très éloignées de l'emploi du fait d'un problème de santé.

"La problématique n°1 pour les jeunes sur notre territoire, c'est la mobilité. C'est vraiment un sujet majeur: un grand nombre de jeunes ne peuvent pas accéder à l'offre de services qui leur est destinée. Comment on se coordonne, tous ensemble entre acteurs, pour ne pas tout faire le même jour, et surtout comment on permet aux jeunes d'y accéder? Ça implique de travailler sur la mobilité mais aussi sur la motivation."

Un conseiller Mission locale Haute-Garonne.



AdobeSt

La mobilité

La mobilité est un frein majeur pour de nombreuses personnes, notamment les plus jeunes, mais elle ne doit pas être réduite aux problématiques des transports. Les problématiques de mobilité recouvrent en effet des dimensions plus larges, liées parfois à la difficulté même de déplacement en dehors de la zone d'habitation, qui s'expliquent aussi par des freins psychologiques ou cognitifs.

En conséquence, les signataires du PDIE ont à cœur de développer des solutions diverses de mobilité dans un contexte général de transition écologique.







Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

Objectif : Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Modalité d'action:

Au-delà du maintien par le Conseil départemental de la gratuité des transports publics sur son territoire pour les allocataires du RSA et une tarification adaptée pour les demandeurs d'emploi, les actions de mobilité solidaire inscrites dans le PDIE offrent un accompagnement adapté et une sensibilisation aux mobilités alternatives. L'offre de mobilité du PDIE est ainsi mise en œuvre par plusieurs associations qui mènent des actions complémentaires, du garage solidaire aux plateformes de mobilité sur l'ensemble du territoire départemental. Un déploiement de ces actions se poursuivra sur la durée du PDIE pour toujours mieux répondre aux attentes des bénéficiaires dans les territoires.

Public cible : demandeurs d'emploi, publics allocataires du RSA ou bénéficiaires de minima sociaux.

En 2022 16 750 Allocataires du RSA et 3 815 demandeurs d'emploi ont bénéficié de la gratuité des transports.

1 271 personnes ont été accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle.

Le conseil départemental a prescrit 507 mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité.

La Région, dans le cadre du Pacte pour l'Embauche, propose aussi des aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi via un diagnostic et un accompagnement personnalisé à la mobilité et un prêt de véhicule, si aucune autre solution n'est présente sur le territoire.

L'Aide à la mobilité est une aide financière versée par **Pôle emploi** et accordée au début de la formation. Elle couvre en totalité ou en partie des frais d'hébergement, de repas, de déplacement engagés durant la formation. Sont concernées les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés.

La maîtrise de la langue

Une réflexion coordonnée autour de la linguistique est engagée avec les services de l'État (dans le cadre des parcours d'intégration républicaine) et de la Région (dans le cadre du Plan régional de formation). Les besoins sont croissants, la mise en cohérence des interventions et la clarification des offres revêtent une importance majeure.







Développer une offre linguistique orientée vers l'insertion professionnelle

Objectif de l'action : Développer des actions de formation pour développer la communication orale et écrite, indispensables dans les interactions professionnelles et dans les actes de la vie quotidienne.

Modalité d'action: Le Conseil départemental soutient chaque année 5 structures pour leur action en matière de linguistique. La Plateforme linguistique réalise des diagnostics et des orientations vers les organismes de formation. La connaissance par les professionnel·le·s de l'ensemble des actions permet ainsi au public suivi de bénéficier de l'orientation la plus adaptée. D'autres structures associatives interviennent également dans ce champ sur les territoires de Muret, Colomiers, Villemur-sur-Tarn et Toulouse. L'action sera renouvelée au regard des besoins en constante augmentation.

Public cible : personne en insertion avec des problématiques d'apprentissage de la langue. En 2022, 256 bénéficiaires du RSA ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les modes de garde

"Le frein du mode de garde est un sujet concret sur lequel se pencher. Il faut à la fois renforcer l'information sur l'offre existante, et développer de nouvelles offres adaptées à des publics aux moyens limités, peu à l'aise avec les démarches administratives."

Un travailleur social de MDS

"Il y aurait un travail à faire autour de l'accompagnement en insertion des jeunes parents isolés. Ces parents bénéficient d'accompagnement à la parentalité mais pas à l'insertion. Cela créé du retard et des difficultés lorsqu'ils souhaitent trouver un nouveau travail."

Un conseiller à la Mission Locale Toulouse

ZOOM...





La garde d'enfant à domicile pour favoriser la reprise d'emploi

Le PLIE propose une mesure d'aide à la levée des freins à l'insertion professionnelle : la garde d'enfants de 0 à 12 ans à domicile, 7 jours sur 7, et 24h sur 24, en complément des modes de garde classiques.

L'objectif est de permettre le retour à l'emploi de parents sans solution de garde : situations atypiques, d'urgence ou accueil à domicile sur mesure, en complément / attente d'un mode de garde existant et en absence d'un adulte responsable uniquement.

En 2022, 24 familles ont bénéficié de cette action pour un volume de 2 809 heures de garde effectuées à domicile.

ZOOM...

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la HauteGaronne

les crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

Qu'est-ce qu'une crèche AVIP?

Les crèches AVIP permettent aux parents demandeurs d'emploi de bénéficier d'une place d'accueil en crèche en contrepartie d'un d'accompagnement intensif dispensé par un conseiller professionnel, en vue de faciliter leur réintégration sur le marché du travail.

À qui s'adressent les crèches AVIP?

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, dont l'enfant est âgé de 0 à 3 ans. Le repérage et l'orientation des parents vers les crèches Avip s'effectuent sur proposition des différents partenaires de l'insertion sociale et professionnelle.

Le Département de la Haute-Garonne est parmi les mieux pourvus en crèches AVIP (57 en 2023).

Dans le cadre du PDIE 2023-2026, le Département et la CAF souhaitent renforcer leur partenariat pour favoriser le repérage des besoins en territoire et mener des actions d'interconnaissance auprès des ACTIPRO, et des référents SPIE pour faciliter les orientations des publics vers ce dispositif.



ZOOM...





Les autres aides à la garde d'enfant

La Région propose une aide financière pour les stagiaires inscrits dans une formation du PRF ou repreneurs d'emploi avec un contrat d'une durée minimale d'un mois. L'objectif est de favoriser l'employabilité et/ou le maintien dans l'emploi des parents d'enfants âgés de moins de 10 ans. Cette aide est complémentaire avec les aides de la CAF.

L'aide à la garde d'enfants pour parent isolé (AGEPI) s'adresse aux parents isolés, demandeurs d'emploi qui reprennent un emploi ou commencent une formation. Ils peuvent percevoir, sous certaines conditions, une aide à la garde d'enfants de la part de Pôle emploi. C'est une aide financière forfaitaire déterminée par le volume d'heures hebdomadaire de la reprise d'emploi ou de formation et par le nombre d'enfants de moins de 10 ans à faire garder.

La lutte contre la fracture numérique

Les signataires du PDIE font face à un double enjeu :

- Se moderniser, développer une meilleure réactivité qui passe par le développement des outils de communication numérique : dématérialisation des procédures, utilisation du mail et des sms.
- Maintenir le contact humain et l'accompagnement, notamment pour certaines catégories de publics, qui ne sont pas en mesure d'utiliser le «tout numérique» (s'il est difficile pour eux d'utiliser la navigation internet, s'ils nécessitent un accompagnement particulier dans le traitement de leur demande, ou encore s'ils n'ont pas accès à une connexion internet de qualité suffisante).

70% des demandes de RSA sont effectuées en ligne sur le site de la CAF.

Au-delà du maintien de contacts humains et d'un accompagnement physique, les signataires s'engagent dans la lutte contre l'illectronisme en développant une offre d'accompagnement et de formation aux outils et aux usages du numérique.

ZOOM...



Les PASS NUMÉRIQUES, une aide pour se former

Afin de lutter contre la fracture numérique, le Conseil Départemental propose à tous les Haut-Garonnais un Pass numérique. – des chéquiers qui permettent de se former aux outils informatiques au sein d'ateliers près de chez soi.

En 2022, plus de 1 100 Haut-Garonnais·es ont pu bénéficier des chéquiers numériques.

La lutte contre l'isolement social

Qu'il s'agisse de maisons de chômeurs, de lieux d'accueil et de lien social, d'initiatives associatives locales pour l'emploi, d'associations œuvrant dans le domaine socio-culturel, les centres sociaux et les associations du PDIE reçoivent un public varié.

Le point commun de ces associations est de proposer un accueil immédiat et inconditionnel, et d'offrir la possibilité de rompre l'isolement dans le cadre d'une démarche de libre participation, accompagnée d'activités collectives, le plus souvent élaborées en fonction des besoins ou propositions du public. La disponibilité et l'écoute mises en œuvre au sein d'espaces collectifs de parole, dans un environnement convivial, permettent aux usagers de s'exprimer sans crainte d'être jugés, de partager des préoccupations quotidiennes, de reprendre confiance, au rythme de chacun.

Ces échanges, animés et nourris par des professionnels, mais aussi les projets qu'ils mettent en œuvre selon les besoins exprimés par les personnes bénéficiaires, permettent à celles-ci de s'approprier des ressources qu'elles mobiliseront d'elles – même en fonction de leur problématique du moment (parentalité, logement, santé et bien être corporel, alimentation, ...).

Souvent ces points d'appui évitent des sorties de dispositif en palliant aux difficultés impromptues du quotidien. Ces ressources diverses que les bénéficiaires s'approprient, parce qu'ils en ressentent le besoin, complètent ainsi les ressources «programmées» dans le cadre du parcours, et permettent de le sécuriser.

Les associations sont également actrices dans la lutte contre le non-recours aux droits. Elles facilitent l'orientation des publics vers les partenaires institutionnels compétents, mais aussi vers l'offre d'insertion, qu'elle soit socio culturelle ou professionnelle. Certaines offres des services facilitateurs (exemple : écrivain public).



: : :









ZOOM...







Les 5 Maisons de Chômeurs de Haute-Garonne proposent un accueil inconditionnel et un accompagnement global, des actions variées de temps de partage, d'animations et d'appui pour l'accès aux droits, la santé, la culture et les loisirs ou encore l'activité professionnelle aux personnes accueillies.

L'objectif est de redonner confiance en soi, de valoriser une image de soi positive, d'amener les personnes à réapprendre le lien social en proposant des activités diverses (ateliers thématiques, repas-débats, ateliers recherche d'emploi et initiation au numérique, ateliers création d'activité...).

L'accompagnement sur mesure des Maisons de chômeurs permet souvent de remobiliser les publics qui n'adhèrent pas à d'autres accompagnements et de se projeter dans l'activité professionnelle. Les cinq Maisons de Chômeurs comptabilisent 17 334 passages avec une augmentation moyenne pour chacune des Maisons de Chômeurs des nouveaux accueillis de l'ordre de 20 % en 2022.

"À la recherche d'un stage dans l'insertion professionnelle, mon conseiller Mission Locale m'a parlé de la Fabrique Solidaire des Minimes où il était bénévole. À mon tour, j'ai donc décidé de rejoindre la Fabrique comme stagiaire bénévole. J'ai pu assister à des informations collectives sur l'emploi et apporter des conseils aux personnes accompagnées dans les rendez-vous individuels de rédaction de CV qui ont lieu le mardi après-midi. Attirée par le métier de chargée d'insertion professionnelle, j'ai eu la chance de rencontrer des professionnels du secteur, d'avoir une meilleure connaissance de mes propres aptitudes, du bassin de l'emploi toulousain, et d'être encouragée par des personnes bienveillantes dans mon projet. Pendant mon immersion, j'ai bénéficié d'une simulation d'entretien d'embauche qui m'a aidée à décrocher un emploi à l'OFII. Aujourd'hui, les liens continuent avec la Fabrique Solidaire où j'oriente des personnes vers le Café International et les ateliers pour l'emploi. "

Madame S., 25 ans.



ACTION 12





Consolider les actions d'insertion par le sport

Objectif : favoriser l'accès à l'emploi, l'entrée en qualification, l'autonomie dans les démarches.

Modalité d'action : 4 structures interviennent dans le cadre de cette action. Ces actions seront consolidées dans le cadre du PDIE 2023-2026, avec de nouveaux appels à projet :

- CVIFS: dispositif de remobilisation pour les 16-65 ans.
 L'accompagnement allie pratique sportive (basket, aviron, tennis, danse...) et accompagnement socio-professionnel (ateliers et entretiens individuels)
- Rugby No Limit: Insérer professionnellement par le rugby les personnes en situation de précarité: accompagnement au projet professionnel, mise en relation avec un réseau d'entreprises partenaires, accompagnements individuels et collectifs
- Rebonds: action à destination des allocataires du RSA,
 2 types de parcours proposés: intensif ou adapté selon la situation de la personne pour développer son employabilité dans une approche globale (ateliers, relations avec les entreprises, entretiens individuels...)
- L'Académie de boxe Toulouse Basso Cambo pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des jeunes issus de « quartiers défavorisés » par la pratique de la boxe : accompagnement à la recherche d'emploi, organisation d'un « Gala de l'emploi » (rencontres entreprises, mises en relation sur offres...)

Public cible : personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, dont les allocataires du RSA.

2.4Améliorer la lisibilité de l'offre locale d'insertion

Pour faciliter la fluidité des orientations et des parcours des personnes, les signataires s'engagent :

- À développer des actions visant à faciliter les échanges de bonnes pratiques et les rencontres entre professionnels
- À créer et diffuser des outils et supports de communication permettant de faire connaître aux publics l'offre respective de chacun des signataires
- À faciliter des journées d'immersion des professionnels auprès des partenaires, à développer des formations communes aux professionnels.

"L'enjeu numéro 1 c'est que les acteurs se coordonnent et qu'il n'y ait pas de doublon. Chaque acteur a du mal à voir toute l'offre sur le territoire. On a un enjeu de lisibilité assez important."

Un référent du PLIE.













Développer les outils Soliguide et la Plateforme de l'Inclusion

Objectif : favoriser la lisibilité et l'accès à l'offre de service d'insertion.

Modalité d'action : développer l'utilisation de nouveaux outils numériques tel que l'annuaire en ligne Soliguide ou bien la Plateforme de l'Inclusion, outil facilitant la mise en relation des publics en insertion, employeurs et professionnels de l'insertion.

Public cible : professionnels, personnes éloignées de l'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, dont les allocataires du RSA.



Si certains publics présentent des freins structurels qui empêchent durablement l'accès à l'emploi, pour d'autres, l'insertion professionnelle est la clé d'une sortie durable de la précarité.

Tout accompagnement est donc basé sur le postulat que nul n'est a priori inemployable, ce qui peut nécessiter de déconstruire les représentations du professionnel, de l'entreprise voire de la personne accompagnée elle-même. La construction du parcours de la personne repose sur la mobilisation de différents leviers, de différentes étapes qui peuvent aller de la formation, à l'emploi aidé ou l'insertion par l'activité économique par exemple.

"Puisqu'il y a plus d'employeurs que de postulants, il faut inverser les manières de faire : travailler avec les entreprises sur les compétences et non les profils, travailler avec les personnes en recherche d'emploi pour repérer leurs compétences et développer l'estime de soi."

Un travailleur social de MDS.



3.1 Faciliter l'accès à la formation, tremplin vers l'emploi







Favoriser l'accès à la formation pour les bénéficiaires du RSA

Objectif : améliorer l'accès à l'offre de formation du Programme Régional de Formation (PRF) des bénéficiaires du RSA

Modalité d'action : déployer des actions d'information au public et aux professionnels, en proximité des territoires pour mieux faire connaitre l'offre du PRF. Faciliter la prescription de formation par l'utilisation de OUIFORM, plateforme ouverte aux départements pour l'accompagnement des allocataires du RSA.

Public cible : demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA

En 2022, 15% de publics Allocataires du RSA bénéficient d'un suivi dans le cadre du PRF en Haute-Garonne.

ZOOM...



Les formations tremplins du PLIE, une passerelle pour renforcer les compétences vers l'emploi

Ces formations représentent des passerelles pour les participants du PLIE vers l'accès à des formations qualifiantes grâce à l'acquisition de savoirs de base : savoir-faire, savoir-être, savoirs théoriques. À cela s'ajoute une pratique de la langue française sur des thématiques en lien avec les fonctions visées et des périodes de mise en situation professionnelle. Le tout permet de détecter des potentiels et susciter des vocations. L'objectif est de constituer un tremplin vers le suivi de formations plus approfondies concernant des métiers en tension, pour les demandeurs d'emploi non qualifiés. Pour 2023-2024 : projet d'expérimenter une formation tremplin pour un nouveau secteur d'activité, les métiers de la petite enfance.

3.2 Accompagner vers et dans l'emploi tous les publics en insertion

Mettre en relation les publics en insertion avec les employeurs du territoire

Les signataires du PDIE s'engagent à organiser des rencontres qui mettent en lien les employeurs et demandeurs d'emploi, sur un territoire donné.





Le Salon Travail Avenir Formation (TAF)

Piloté par la région Occitanie depuis 2017, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Pôle Emploi, les Missions Locales et le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse), le salon annuel « Travail Avenir Formation », ou « TAF », organisé à Toulouse et Saint-Gaudens, sont le rendez-vous annuel d'information et d'orientation des publics en matière d'insertion, de formation, et d'emploi.

Il permet d'accueillir et d'informer tous les publics, de délivrer des services autour de l'orientation professionnelle, de valoriser la formation, l'alternance, la validation des acquis de l'expérience, de promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes et de rencontrer des entreprises qui recrutent.







Job-datings au niveau inter communal

Mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi du territoire permet de proposer des opportunités de travail aux demandeurs d'emploi près de chez eux. Les intercommunalités du Sicoval et du Muretain proposent par exemple régulièrement des actions autour de l'emploi, en démarchant les entreprises du secteur qui recrutent d'une part, et les personnes identifiées comme pouvant correspondre, d'autre part. Ces actions à petite échelle, dites « job dating », permettent aux employeurs et futurs employés de se rencontrer et d'échanger.



Développer les outils de médiation dans l'emploi

Faire le pari de l'emploi et relever le défi de l'insertion pour tous passera par une meilleure prise en compte des besoins et des caractéristiques des personnes en recherche d'emploi, en particulier dans les stratégies de gestion des ressources humaines des entreprises.

Mieux accueillir dans son entreprise par l'identification d'un tuteur, définir des offres d'emploi qui correspondent aux profils des publics demandeurs d'emploi, individualiser et s'adapter pour réussir une mise en relation avec une personne, recruter autrement, sont autant d'évolutions que les entreprises doivent consentir pour, aujourd'hui, satisfaire à leur besoin de main d'œuvre.



" Il faut noter la très bonne évolution de la prise en compte de l'insertion du côté des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises jouent le jeu, les employeurs comprennent aussi les enjeux sociétaux de l'insertion. Le développement de la RSE a aidé, l'accompagnement apporté par les différents partenaires également. "

Référente du PLIE.

" Je souhaite être accompagné au sein de l'entreprise comme on est accompagné à chercher un emploi. Il faudrait un référent formateur dans l'entreprise en lien avec le référent de l'espace emploi. Demain, je suis prêt à entrer dans un emploi, mais j'ai besoin qu'on me garantisse un temps de formation et un temps d'adaptation. "

Benjamin, usager de l'Espace Emploi Formation Labège-SICOVAL.

"Souvent, on nous juge sans nous connaître, même dans les entretiens il peut y avoir des préjugés. Il faut aller au-delà des diplômes, ne pas s'arrêter au CV et accompagner les employeurs sur de nouvelles formes de recrutement **

> Elodie, accompagnée par la Mission Locale Toulouse.









Développer la « Médiation Emploi Entreprise » pour les publics en parcours social ou socio professionnel

Objectifs:

- Rapprocher les publics en insertion et l'offre d'emploi existante à partir des tensions repérées sur le marché de l'emploi.
- Développer le repérage et l'accompagnement d'entreprises favorables à la médiation dans l'emploi.
- Proposer un accompagnement individualisé, sur la base d'objectifs précis et limités dans le temps, permettant l'évolution des représentations de l'entreprise, des codes sociaux et le développement des compétences psychosociales de la personne.
- Sécuriser la mise en relation avec l'entreprise par un accompagnement vers et dans l'emploi.

Modalité d'action : Il s'agit d'actions ciblant des territoires et proposant des trajectoires rapides de contact et de mise en relation avec l'entreprise, avec des objectifs de découverte et de retour à l'emploi. L'offre de parrainage mise en œuvre depuis 2018 est maintenue comme un des axes de l'appel à projet.

Public cible : allocataires du RSA en priorité, bénéficiaires de minima sociaux et également publics jeunes en difficulté d'accès à l'emploi en articulation avec les Missions locales pour les publics éloignés de l'emploi par leur manque d'expérience, par une inactivité prolongée ou une appréhension face au monde du travail.







Accompagner les entreprises à l'accueil des demandeurs d'emploi en insertion

Objectif: Accompagner les entreprises pour mieux accueillir les publics en insertion. L'objectif est d'aider les entreprises à mieux appréhender les spécificités du public éloigné de l'emploi et d'accueillir des personnes en immersion. L'association vise l'accompagnement de 50 entreprises du territoire pour l'accueil de 5 à 20 personnes chacune.

Modalité d'action : En 2023, l'association « Tous Tes Possibles » a été missionnée sur le territoire du département pour identifier et accompagner un groupe d'entreprises en tension de recrutement.

Public cible: tous les publics en insertion, accompagnés par les 150 référents SPIE.









Périodes de mise en situation en milieu professionnel – PMSMP

Les périodes de mise en situation en milieu professionnel s'adressent à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé.

Les PMSMP permettent de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Conclue pour une durée maximale d'un mois (de date à date), une PMSMP peut être effectuée de manière continue ou discontinue.

Pôle Emploi et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, ainsi que ses prestataires, sont des prescripteurs de PMSMP.

Poursuivre le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE), aux emplois aidés et aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'accès à l'emploi nécessite parfois le passage par des étapes intermédiaires, assurées par des opérateurs souvent issus de l'économie sociale et solidaire (ESS), et ce notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi par un manque d'expérience, une période d'inactivité, ou une appréhension face au monde du travail.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) contribue à lever les freins vers l'emploi. Le Département, membre du Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE), soutient aux côtés de l'État des structures de l'IAE, avec une attention particulière pour les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), qui s'adressent aux publics les plus en difficultés, et pour les SIAE (Structures d'IAE) des territoires ruraux souvent moins couverts. Cet investissement se traduit également par une coopération étroite avec les services de l'État, de Pôle Emploi, et les têtes de réseaux de l'IAE, ainsi que l'ouverture des marchés réservés du Conseil départemental aux structures de l'IAE.

En 2022, 4 nouvelles structures IAE ont été conventionnées en Haute-Garonne, soit 995 ETP d'insertion.

Les contrats aidés

Le Département de la Haute-Garonne et l'État accompagnent les employeurs pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, allocataires du RSA. Cette aide se caractérise par un accompagnement financier auprès de ces employeurs via la mise en place de Contrats uniques d'insertion (CUI). Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'employeur perçoit pendant la durée du CUI une aide financière du Conseil départemental, qui participe au financement de ces contrats pour les allocataires du RSA

En contrepartie de l'aide accordée par le Conseil départemental, l'employeur s'engage à proposer un emploi et à financer les formations utiles au salarié pour développer ses compétences professionnelles.

ZOOM...





Le Dispositif Premières Heures en Chantier, une rémunération dès la première heure de travail pour les publics les plus précaires

L'objectif est de proposer un programme progressif de 4h par semaine et augmenter progressivement jusqu'à 20h. Les personnes sont embauchées par des CDDI successifs et de courte durée en chantier d'insertion, elles bénéficient en parallèle d'un accompagnement socio professionnel.

En 2022, 24 personnes ont bénéficié du dispositif « Première Heures ». 14 sorties ont été réalisées dont une dizaine vers de chantiers insertion du territoire.

Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

Le Département de la Haute-Garonne ainsi que les autres signataires du PDIE ont développé une politique volontariste forte pour encourager le développement des clauses d'insertion, intégrées aux marchés publics. Le Département favorise le déploiement des marchés clausés afin de favoriser l'embauche et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en difficulté.

Le Département s'est par ailleurs doté d'une Charte de la Commande Publique, s'engageant fortement en faveur de l'emploi local et du soutien à l'insertion par l'emploi. En mobilisant sa capacité d'achat public le Département entend soutenir les entreprises locales et faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.



Amplifier les clauses d'insertion dans les marchés publics du département

Objectif: la volonté du Département est que ses marchés publics bénéficient aux publics éloignés de l'emploi.

Modalité d'action : Le Schéma de Promotion des achats publics socialement responsable (SPASER 2023-2028) déterminera « les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelles des travailleurs handicapés ou défavorisés ».

Public cible: public en insertion.

En 2022, 249 personnes ont été recrutées dans le cadre des marchés clausés du CD31 dont 25 % d'allocataires du RSA (23 % en 2021).







Développer les forums inversés de l'emploi

Objectifs: Mieux faire connaître les filières en tension, d'aider les entreprises titulaires de marchés publics porteurs de clauses d'insertion sociale à trouver des candidats correspondants aux obligations de la clause d'insertion sociale. Ils favorisent une meilleure connaissance des métiers et permettent de faire tomber les représentations entre le monde économique et le social par une modalité innovante de rencontre.

Modalité d'action : Événement au cours duquel les entreprises des marchés clausés du département viennent se faire recruter par des demandeurs d'emploi. Ce modèle a été testé pour la construction du collège Paleficat. Deux Forums inversés sont organisés en 2023 sur les thématiques : Gros Œuvre et 2nd œuvre et un Forum inversé en 2024 sur la «Finition». Chaque forum inversé propose à 20 candidats de tenir son propre stand pour recruter son futur employeur. Dans le cadre du projet SPIE, ces chercheurs d'emploi, accompagnés par des professionnels de l'insertion sociale et/ou professionnelle du Conseil départemental et ses partenaires, découvrent en binôme les filières et préparent ensemble leur stand pour rencontrer les entreprises.

Public cible: public des partenaires du SPIE.



Alexandre Ollie

Accompagner la création d'activité





Le lancement d'un Revenu Écologique Jeune par la Région Occitanie

L'objectif du « Revenu Écologique jeunes » est d'inciter et accompagner les jeunes, et en particulier les plus éloignés de l'emploi, dans la construction d'un projet professionnel favorisant la transition écologique et le développement durable en Occitanie, et favorisant leurs perspectives d'emploi dans un métier d'avenir dit «vert».

Pour cela, le Revenu Écologique Jeunes (REJ) met à disposition :

- Les formations professionnelles et dispositifs du Plan Régional de Formation labellisées « Revenu Écologique jeunes », et/ou
- Un accompagnement, par une structure labellisée par la Région, à l'émergence de projet de création ou reprise d'entreprise favorisant la transition écologique,
- Une aide individuelle forfaitaire, sous condition de ressources, afin de garantir un pouvoir de vivre pendant ce parcours de formation et/ou d'émergence de projet de création-reprise d'entreprise.



"Le travail de demain doit intégrer la question de l'écologie, de la protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique."

Alexandre, jeune inscrit à la Mission Locale.



ZOOM...



Dispositif Créade 31, un tremplin pour l'emploi

Le Département aide les demandeurs d'emploi installés en dehors de la métropole toulousaine à créer ou reprendre une entreprise. Un investissement en faveur de la création d'activités et d'emplois, sur les territoires ruraux, périurbains et de montagne.

Depuis 2017 : Grâce à Créade31, 254 emplois créés ou sauvegardés et plus de 128 entreprises créées ou reprises.

Modalité d'action : accord d'un prêt à taux zéro (compris entre 2 700 et 9 900 euros) aux demandeurs d'emploi installés en zone rurale ou périurbaine afin de les aider à créer ou reprendre une activité. CréADE génère par ailleurs un effet levier auprès des banques.

Élargissement aux jeunes de moins de 26 ans dans les suites de la crise sanitaire.



Le département de la Haute-Garonne est un territoire d'une grande diversité géographique (territoires métropolitains, périurbains, ruraux, montagne...).
Permettre une déclinaison et une animation des politiques d'insertion et d'emploi à l'échelle des territoires est un enjeu fort du PDIE.

4.1 Les modalités de gouvernance du PDIE

À l'échelle départementale

Un comité de pilotage

Ce comité de pilotage est présidé par le représentant du Président du Conseil départemental, et composé d'un représentant de chacun des signataires du PDIE.

Il se réunit à minima deux fois par an, avec :

- Un temps dédié aux acteurs institutionnels : pour évaluer la mise en œuvre et fixer les orientations partagées, avec un focus sur le RSA
- Un temps élargi aux associations partenaires

Il s'agira de faire le point sur les indicateurs départementaux en matière d'insertion et d'emploi (avec un focus sur le RSA), sur la mise en œuvre des orientations du PDIE, et de partager les bonnes pratiques et projets à développer.

Une journée annuelle du PDIE associant les partenaires institutionnels et associatifs, les publics concernés et les représentants du monde de l'entreprise.

Dans les territoires

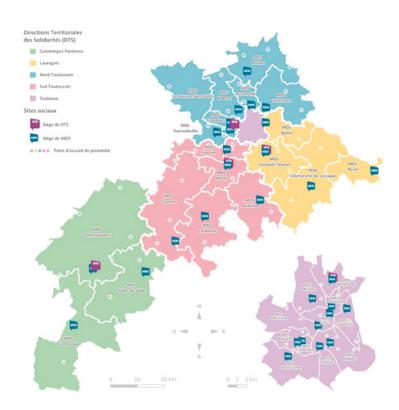


Organiser des rencontres locales de l'insertion

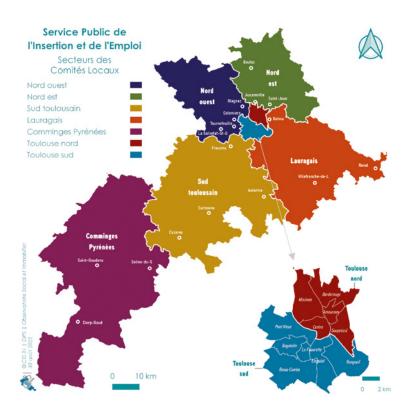
Objectif:favoriser l'interconnaissance entre professionnels de l'insertion à l'échelle d'un même territoire.

Modalité d'action : organiser des rencontres inter professionnelle autour de l'insertion et l'emploi, une fois par an dans chaque Direction Territoriale des Solidarités (DTS).

Public cible : professionnels du Département, acteurs de l'insertion (partenaires institutionnels, associatifs, entreprises) et possiblement des usagers.



Les sept Comités locaux du SPIE, issus d'une réflexion de fond sur la mise en cohérence des périmètres d'intervention (Département, Pôle Emploi, Missions locales, PLIE, Cap Emploi), constituent également une échelle pertinente pour la mise en réseau des professionnels, le partage des calendriers évènementiels et initiatives.



4.2 Identifier les besoins du territoire et priorités partagées

Les partenaires s'engagent à faciliter la concertation et la mutualisation des informations dans les démarches de diagnostic initiées. Elles visent à identifier les problématiques d'un territoire, ressources de chacun des acteurs, et à coordonner la mise en œuvre des missions de chacun.

- Démarches de Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP) sur les territoires des Maisons des Solidarités du Conseil départemental (Cf. Convention annuelle d'appui à la lutte contre la Pauvreté entre le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'État).
- Conventions territoriales globales de la Caisse d'Allocations Familiales avec les territoires.
- Analyses des besoins sociaux des Centres Communaux d'Action Sociale.

1.3 Développer des outils d'évaluation des politiques d'insertion et d'emploi

Enfin, afin d'évaluer conjointement les effets et impacts du présent PDIE, les partenaires s'accordent sur la nécessité d'harmoniser leurs indicateurs, et notamment la définition d'une « sortie positive ».



Renforcer la participation des publics concernés par les politiques de l'insertion et de l'emploi

Objectif: fdévelopper des espaces de dialogue avec les personnes concernées par les politiques d'insertion et d'emploi, et notamment des bénéficiaires du RSA, pour améliorer les actions du PDIE.

Modalité d'action : Dans le cadre du PDIE 2023-2026, l'objectif serait de déployer ce type de rencontre à l'échelle territoriale, sur l'ensemble du territoire.

Public cible : allocataires du RSA, élus, travailleurs sociaux du département, partenaires de l'insertion.



EN SYNTHESE, LE PDIE 2023-2026 C'EST...:

8 PRINCIPES TRANSVERSAUX, 4 AXES STRATEGIQUES, 20 NOUVELLES ACTIONS ET DES ZOOMS SUR DES DISPOSITIFS EXISTANTS

8 PRINCIPES TRANSVERSAUX

issus de la concertation menées avec l'ensemble des parties prenantes (institutions, associations, professionnels et personnes concernées) en 2022/2023

- > Le pari de l'emploi pour tous : défi de tous les partenaires
- > Un parcours juste et respectueux du temps des personnes pour ancrer dans la durée l'insertion sociale et professionnelle
- > La personne au cœur de son parcours
- > Le développement de la participation et du dialogue citoyen
- > Changer de paradigme avec un accompagnement centré sur les capacités plutôt que sur les freins
- > La coresponsabilité des entreprises, des personnes et des accompagnateurs
- > La laïcité et les valeurs de la République
- > L'égalité entre femmes et hommes

AXE1: L'ACCÈS AUX DROITS

1.1 Favoriser l'accès aux droits pour tous les publics en insertion

ACTION 1 > Faciliter l'insertion pour les jeunes sortants de l'ASE

1.2 Garantir l'accès au droit RSA

ACTION 2 > Aller vers les agriculteurs en difficultés ACTION 3 > Territorialiser les équipes pluridisciplinaires RSA

ZOOM sur des actions existantes...

- L'accueil social inconditionnel de proximité (PASIP) en Haute-Garonne
- MDS, MDP et Haute-Garonne Solidarités :
 3 services départementaux de proximité pour favoriser l'accès aux droits
- Les CCAS, acteurs clés de l'accès aux droits sur les territoires
- Les Espaces France Services
- L'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours (TZNR)
- La CAF de la Haute-Garonne expérimente des campagnes d'aller-vers
- Les actions pour favoriser l'accès aux droits santé et aux soins
- Handicap et insertion socio-professionnelle
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- ACTIPRO RSA : un accompagnement personnalisé pour retrouver le chemin de l'emploi
- Les kiosques insertion : permettre à la personne de choisir le parcours qui lui convient

AXE 2: POUR DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS ET COORDONNÉS PAR UN RÉFÉRENT UNIQUE

2.1 Mutualiser les offres de service pour permettre des parcours sans rupture

ACTION 4 > Sensibiliser les professionnels à la référence unique de parcours

ACTION 5 > Développer l'Accompagnement Global Pole de Pôle Emploi et du Département (AGPE)

ACTION 6 > Ouvrir la possibilité d'un accompagnement des bénéficiaires du RSA par le PLIE lorsque l'offre est adaptée au besoin

ACTION 7 > Déléguer la référence de parcours aux Missions Locales pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans

2.2 Développer des offres d'accompagnement adaptées

ACTION 8 > Développer l'offre d'accompagnement pour les bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage

2.3 S'appuyer sur le maillage associatif pour lever les freins à l'insertion

ACTION 9 > Développer une offre adaptée pour lever les freins santé

ACTION 10 > Développer la mobilité des demandeurs d'emploi

ACTION 11 > Développer une offre linguistique orientée vers l'insertion professionnelle

ACTION 12 > Consolider les actions d'insertion par le sport

2.4 Améliorer la lisibilité de l'offre locale d'insertion

ACTION 13 > Développer les outils Soliguide et Plateforme de l'Inclusion

ZOOM sur des actions existantes...

- Un parcours spécifique pour les bénéficiaires du RSA « jeunes diplômés »
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant un projet dans les métiers artistiques et du spectacle vivant
- L'accompagnement renforcé des allocataires du RSA sans résidence stable
- L'accompagnement renforcé des allocataires du RSA issus de la communauté des gens du voyage
- Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : un accompagnement personnalisé et intensif pour l'insertion des jeunes
- Le PLIE propose une offre de garde d'enfant en domicile pour favoriser la reprise d'emploi
- Les crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- Les autres aides à la garde d'enfant
- Les PASS NUMÉRIQUES : une aide pour se former
- Les Maisons des Chômeurs

AXE3: LE PARI DE L'EMPLOI POUR TOUS

3.1 Faciliter l'accès à la formation, tremplin vers l'emploi

ACTION 14 > Favoriser l'accès à la formation pour les bénéficiaires du RSA

3.2 Accompagner vers et dans l'emploi tous les publics en insertion

ACTION 15 > Développer la «médiation emploi-entreprise» pour les publics en parcours social ou socio-professionnel ACTION 16 > Accompagner les entreprises à l'accueil

des demandeurs d'emploi en insertion

ACTION 17 > Amplifier les clauses d'insertion

dans les marchés publics ACTION 18 > Développer les Forums Inversés de l'Emploi

ZOOM sur des actions existantes...

- Les formations tremplins du PLIE
- Le salon Travail Avenir Formation (TAF)
- Les job datings du Muretain Agglo et du Sicoval
- Les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)
- Le Dispositif Premières Heures en Chantier
- Le lancement d'un « Revenu Écologique Jeune » par la Région Occitanie
- Le dispositif CREADE 31, un tremplin pour l'emploi



AXE4: GOUVERNANCE ET ANIMATION TERRITORIALE DU PDIE

4.1 Les modalités de gouvernance du PDIE

ACTION 19 > Organiser des rencontres locales de l'insertion

- 4.2 Identifier de façon coordonnées les besoins du territoire et les priorités partagées
- 4.3 Développer des outils d'évaluation des politiques d'insertion et d'emploi

ACTION 20 > Renforcer la participation des publics concernés par les politiques départementales d'insertion et d'emploi

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES DU PDIE



Fait à Toulouse, le;	
Le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne	Le Préfet de la Région Occitanie Préfet de la Haute Garonne
Sébastien VINCINI	Pierre-André DURAND
La Présidente de la Région Occitanie	Le Président de Toulouse Métropole
Carole DELGA	Jean-Luc MOUDENC
Le Président du SICOVAL Communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain	Le Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain
Jacques OBERTI	André MANDEMENT

La Directrice Territoriale de Pôle Emploi	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne
Annick SENAT	Jean-Charles PITEAU
Le Président de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale	Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud
Sylvie GERMA	Sébastien BISMUTH-KIMPE
La Présidente de la Mission Locale Toulouse	La Présidente de la Mission Locale Haute-Garonne
Isabelle FERRER	Sabine GEIL-GOMEZ

